CNIS - Groupe de travail

« Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire »

Président : Francis CUILLIER

Rapporteurs : Mohamed HILAL (INRA) et Dalila VIENNE (INSEE)

DPR_0718.doc Page 1 sur 46

Sommaire

1. Introduction	4
1.1. Origine du groupe de travail et enjeux	4
1.2. Méthode de travail	
2. ENJEUX ET BESOINS DES UTILISATEURS SELON DIFFÉRENTES PROBLÉMATIQUES	
2.1 - Politiques territoriales des collectivités et acteurs locaux	7
2.2 - Implantation des activités économiques	
2.3 - Politiques territoriales de l'Etat - Développement durable - Grenelle	
l'environnement	
2.4 - Conclusion sur les constats et besoins exprimés par les utilisateurs	10
3. LES BESOINS D'OUTILS STATISTIQUES SELON LES 2 ÉCHELLES DE PROJETS	
3.1 Echelle 1 : les besoins relatifs aux projets d'aménagement ou politiques de prévention	
3.1.1 - Une cartographie « prête à l'emploi »	
3.1.2 - Un fichier fournissant des estimations de population et d'emploi	
3.1.3 - Un fichier donnant pour chaque entreprise (=établissement)	
3.1.4 - Un fichier donnant pour chaque immeuble	
3.1.5 - Un fichier donnant pour chaque équipement	
3.2 - Echelle 2 : les besoins relatifs aux projets de territoires ayant une pegénérale	12
3.2.1 - Constituer un dispositif public de mise à disposition de statistiques locales sur les ma immobilier et foncier (vente et location)	
3.2.2 - Adapter les enquêtes « Ménages-Déplacements » (EMD-Méthode CERTU) au nouve contexte et les élargir au domaine public	13
3.2.3 - Améliorer le dispositif statistique pour l'étude de l'appareil productif	
3.2.4 - Accroître la résolution des sources sur l'occupation du sol	
3.2.5 - Définir les conditions (techniques, juridiques, commerciales) qui permettraient le rapprochement des données selon des zones géographiques « à façon »	15
4. LES RÉFÉRENTIELS GÉOGRAPHIQUES DE COMPARAISON - LES ZONAGES D'ÉTUDES	
4.1 - Les ajustements au dispositif actuel	
4.2 - Un socle d'indicateurs de référence, accompagné de concepts et méthodes	
5. ETAT DES LIEUX SUR LES OUTILS DISPONIBLES ET LEURS LIMITES	
5.1 - Etat des lieux sur les sources statistiques	
5.1.1 - Occupation du sol	
5.1.3 - Marché immobilier et foncier	
5.1.4 - Déplacements - Enquêtes « Ménages-Déplacements » (EMD- Méthode CERTU)	
5.1.5 - Appareil productif	
5.2 - Etat des lieux sur l'accessibilité aux données sur des zones infracommur	nales
5.3 - Etat des lieux sur les zonages d'études	
6. Conclusion, préconisations	
6.1 Préconisations relatives à la diffusion de nouvelles données	
6.2 Préconisations relatives à l'amélioration de sources existantes	
6.2.1 Enquêtes Ménages et Déplacements (EMD- « méthode standard Certu »)	
6.2.2 Appareil productif	

6.2.3 Occupation du sol	28
6.3 Préconisations relatives aux modalités de la mise à disposition	28
6.3.1 La diffusion de données de base au niveau très fin (XY et petits polygones)	28
6.3.2 La diffusion de chiffres clés « au carreau »	28
6.4 Préconisations relatives à la méthodologie	29
L'actualisation des zonages d'études	29
6.5 Préconisations relatives au dispositif d'accompagnement de la diffusion	29
Un référentiel d'indicateurs	29
ANNEXES	30
Annexe 1 - Exemple de cartes	30
Annexe 2 - Les indicateurs du référentiel	31
Annexe 3 - Les définitions et concepts discutés par le groupe	34
Annexe 4 - Bibliographie sur les sources	37
Annexe 5 - Bibliographie relative aux exposés	38
Annexe 6 - Mandat	39
Annexe 7 - Composition du groupe	41
Annexe 8 - Liste des réunions et compte-rendus	43
Annexe 9 - Lexique des sigles et acronymes utilisés dans le rapport	45

DPR_0718.doc Page 3 sur 46

1. Introduction

1.1. ORIGINE DU GROUPE DE TRAVAIL ET ENJEUX

Le groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » est issu d'une demande conjointe des formations « urbanisme et logement » et « statistiques régionales et locales » du CNIS.

Cette demande s'est traduite par la rédaction d'un mandat, discuté puis validé par le bureau du CNIS (cf. mandat en annexe 6).

Ces deux formations souhaitent que les utilisateurs de la statistique publique et notamment tous les acteurs des projets touchant au développement des territoires, puissent disposer à moyen terme des outils statistiques nécessaires pour caractériser et quantifier les nouvelles tendances de localisation des populations, des emplois et des établissements sur l'ensemble du territoire et leurs conséquences sur la transformation des espaces urbains et ruraux.

Ces outils (socle d'informations essentiels, indicateurs, fichiers, concepts) doivent permettre d'améliorer le suivi de l'occupation de l'espace par les populations et les activités économiques (aspects physiques), et le suivi des flux et des interactions structurantes des territoires (aspects fonctionnels).

Ce souci fait écho au constat que, les activités économiques et sociales ont une empreinte plus importante sur l'occupation des espaces urbains et ruraux.

Les villes, constituées historiquement d'un tissu urbain compact, de forme plutôt concentrique, deviennent plus diffuses et aréolaires. De larges zones résidentielles se développent en périphérie, sans compter l'implantation de vastes zones d'activités consacrées au commerce, au tertiaire ou à la logistique. Ce processus, qui a d'abord touché Paris et les grandes villes de métropole, concerne aujourd'hui de très nombreuses agglomérations.

L'extension spatiale discontinue des surfaces urbanisées, couramment dénommée étalement urbain, est associée à trois formes morphologiques: la forme compacte qui correspond à des noyaux villageois, répartis uniformément sur le territoire, sur lesquels se greffent des lotissements pavillonnaires ; la forme réticulaire qui correspond à une urbanisation qui suit le dessin de la voirie et relie les anciens noyaux villageois les uns aux autres ; le mitage ou la forme émiettée, qui correspond à un éparpillement du bâti résidentiel.

Sur le plan démographique, l'étalement urbain, encore nommé « périurbanisation », correspond à une redistribution de la population entre le cœur des villes, leur banlieue et la périphérie. Dans la ville traditionnelle, la densité de population suit une distribution en cloche, avec des valeurs élevées au centre et une décroissance régulière du centre vers la périphérie. L'étalement urbain se traduit par un aplatissement de la courbe de densité résidentielle, qui s'affaisse au cœur des villes, gonfle en banlieue et se redresse en périphérie.

Les espaces ruraux, dont les dynamiques sont surtout alimentées par les migrations résidentielles, sont confrontés à cette transformation. Les grandes villes, en étendant ainsi leur influence de plus en plus loin, court-circuitent les relais ruraux traditionnels (bourgs et petites villes).

Cependant, la dynamique démographique des espaces ruraux ne relève pas uniquement de l'influence directe des villes : certains territoires ruraux voient leur population croître en parallèle à un développement de leur économie résidentielle, tandis que persistent des zones de désertification rurale du fait de la rémanence de l'exode agricole et de la crise industrielle.

Dans un contexte où les politiques publiques s'interrogent sur les conséquences de ces nouvelles dynamiques sur le développement durable des territoires, l'objectif est de s'assurer que la statistique publique mette à disposition des outils de mesure adaptés à la connaissance de ces formes spatiales en mutation et éclaire ainsi les acteurs du développement territorial sur ce contexte spatial dans lequel ils travaillent.

DPR_0718.doc Page 4 sur 46

1.2. MÉTHODE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a choisi de travailler en deux temps :

- identification des problématiques et besoin de connaissance de différents acteurs,
- état des lieux des outils existants, limites, préconisations d'évolution.

Pour le premier temps : le groupe de travail a identifié plus particulièrement 3 domaines d'intervention qui nécessitent particulièrement une connaissance statistique de l'occupation des territoires :

- Les politiques territoriales des collectivités
- Les logiques d'implantation des activités, services et équipements
- Le développement durable ; le grenelle de l'environnement

Chacune de ces problématiques a donné lieu à des exposés d'acteurs.

Pour le deuxième temps : le groupe s'est interrogé sur le champ des outils à examiner.

En effet, la caractérisation des espaces comme la compréhension des logiques de localisation des personnes et des activités nécessitent le recours à des informations bien plus larges que la seule mesure de la « présence » des personnes et des activités sur le territoire.

Ceci étant dit, le groupe n'avait pas non plus pour mandat d'explorer toutes les statistiques locales susceptibles d'alimenter des diagnostics de territoire...

En conséquence, le groupe a choisi de travailler de façon pragmatique, en gardant le cœur du sujet comme priorité mais en n'excluant pas l'examen de sources statistiques qui sont apparues fondamentales aux intervenants et participants, comme par exemple les sources fiscales sur les mutations immobilières.

Les outils examinés

→ Les outils « cœur du sujet » :

- occupation de l'espace, aspects morphologiques
- occupation de l'espace : activités, personnes, logements
- flux : mobilité des personnes (déplacements), des entreprises (transferts)

Sur ces outils, le groupe a travaillé en parallèle avec le groupe de travail piloté par le Certu¹, et repris à son compte certains travaux de ce groupe.

→ Les autres outils structurants pour la qualification des espaces :

- le marché immobilier et foncier.
- l'accessibilité aux équipements et services
- l'appareil productif

Les outils non examinés

→ L'environnement

La question de l'environnement a bien sûr été évoquée à plusieurs reprises comme étant fondamentale. La nécessité de disposer d'indicateurs environnementaux, tant pour le diagnostic que pour le suivi écologique des territoires est une préoccupation de tous les acteurs.

Cette question est cependant apparue comme un sujet à part entière, nécessitant de lourds investissements de réflexion, déjà menés dans d'autres cadres :

- voir le <u>Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux</u> (http://www.ecologie.gouv.fr/Referentiel-national-pour-l.html), élaboré sous le pilotage du commissariat général au Développement durable, qui a pour objectif de permettre aux collectivités d'évaluer l'efficacité de leurs stratégies de développement durable,
- voir les travaux récemment initialisés par la commission du CNIS Environnement et développement durable,
- Voir les travaux du groupe « Indicateurs territoriaux de développement durable » co-piloté par l'Observatoire des territoires de Diact et le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du CGDD².

DPR_0718.doc Page 5 sur 46

_

¹ Le groupe de travail « Mesurer et caractériser la consommation d'espaces par l'urbanisation » a été constitué à la demande du secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire pour concrétiser les recommandations du Grenelle de l'environnement en ce qui concerne la nécessité de disposer d'outils de mesure pour une utilisation rationnelle de l'espace. Ce groupe, piloté par le CERTU, présentera son rapport fin septembre.

² Ce groupe a pour but d'élaborer des indicateurs territoriaux de développement durable ITDD (40 à 50 indicateurs à une échelle territoriale adaptée). Ces indicateurs territoriaux sont destinés à faciliter l'identification des vulnérabilités majeures de certaines trajectoires de développement manifestement non durables, et cela à

Les propositions qui seront issues de ces différents groupes de travail devront prises en compte par les travaux qui feront suite à ce rapport, dès lors qu'elles poursuivent le même objectif.

Ces groupes de travail vont notamment arrêter la liste d'un certain nombre d'indicateurs de développement durable dont il conviendra d'en retenir tout ou partie dans le socle d'indicateurs de référence préconisés au point 5.5.

→ Les flux matériels et immatériels

Faute de temps, l'examen des outils sur les flux matériels et immatériels n'a pas pu être mené.

Il s'agit des flux de type transports, communications filaires, satellitaires..., pour lesquels une approche « capacité d'accès » semble la plus pertinente : accessibilité du territoire aux différents réseaux, débits...

→ Les facteurs d'attractivité des personnes et des entreprises

La qualité de vie, qualité des services, des emplois, de la formation, des infrastructures, du logement... sont autant d'éléments importants de l'attractivité des territoires et donc autant de facteurs explicatifs de la localisation des personnes et activités.

Le groupe n'a pas jugé prioritaire d'examiner ces points étant donnés les délais impartis.

→ Les facteurs financiers et institutionnels

La gouvernance et les finances locales expliquent en partie la façon dont se développe l'espace, par la plus ou moins forte volonté et capacité des politiques locales à influer sur l'occupation du sol, par la réglementation, par l'engagement financier dans certains projets de développement, et par la fiscalité locale.

Le groupe n'a pas jugé opportun d'examiner ces points, les sujets étant difficiles : la « gouvernance » est difficilement mesurable, l'analyse fonctionnelle des finances publiques locales est un sujet en soi, qui dépasse les moyens du groupe.

l'échelle d'observation territoriale la plus pertinente, compte tenu des sources disponibles et des marges de manœuvre des acteurs du territoire.

DPR 0718.doc Page 6 sur 46

2. Enjeux et besoins des utilisateurs selon différentes problématiques

2.1 - POLITIQUES TERRITORIALES DES COLLECTIVITÉS ET ACTEURS LOCAUX

Références

Les besoins pour les politiques publiques à l'échelle des villes, agglomérations, grands territoires	
Isabelle Maquin, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon.	Voir CR du 28 octobre 2008
Nathan Starkman, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole	Voir CR du 20 janvier 2009
Francis Cuillier	Voir CR du 8 juillet 2009
Les besoins de connaissance des acteurs publics locaux <i>Philippe Estebe, ACADIE.</i>	Voir CR du 28 octobre 2008

• Résumé : Enjeux - Problématiques - Besoins

<u>Du morceau de ville au réseau métropolitain : la nécessité de pouvoir mobiliser une information sur</u> des contours d'action publique multiples

Les périmètres de l'action publique territoriale sont multiples, d'échelles variables et instables.

La maîtrise de la cohésion territoriale par les pouvoirs publics locaux s'exerce de façon « emboîtée » par des politiques localisées au quartier (politique de la ville par exemple), à l'échelle de la commune ou de son intercommunalité (PLH - PLU par exemple), ou à l'échelle un peu plus stratégique de grands territoires (SCOT par exemple), jusqu'à l'échelle régionale (SRADT, PNR, ...).

Les acteurs publics locaux ont besoin de cette vision « emboîtée » de leur tissu territorial. Et ceci sans discontinuité : les territoires, comme leurs représentations institutionnelles, présentent désormais une continuité, de leur partie la plus urbanisée jusqu'à leur composante rurale.

Certaines ruptures proposées par le système statistique ne sont aujourd'hui pas représentatives des réalités de l'action publique :

- le découpage des villes en quartiers IRIS est figé et ne correspond pas à la réalité des « mailles » de l'intervention publique,
- la distinction entre communes « de plus de 10 000 » et communes « de moins de 10 000 » pour l'accès à certaines données est arbitraire, elle crée des ruptures d'informations contraignantes dans les espaces des agglomérations qui sont privilégiés pour de nombreux projets d'aménagements.

Le souhait des acteurs publics serait dont de disposer d'un système d'information allant des « morceaux de villes » aux grands territoires qui leur permettent une vision continue des territoires. Les « morceaux de villes » étant multiples, variables en fonction des projets.

Des données locales de plus en plus nombreuses, avec cependant quelques insuffisances

En termes de données et indicateurs locaux, les sources d'information sont de plus en plus nombreuses et leur accès s'est simplifié ces dernières années.

L'intégration relativement récente d'une préoccupation forte de développement durable dans les politiques publiques nécessite cependant d'améliorer les outils existantes, dans trois domaines en particulier :

- La définition **d'indicateurs partagés** par les acteurs locaux pour accompagner la mise en œuvre du Grenelle et en mesurer les impacts (notamment sur les dynamiques d'artificialisation des sols).
- La description de **l'occupation des territoires à un niveau très fin** (« XY », îlot, parcelle, ...) : quelle densité de personnes et d'emplois ? quelle localisation d'immeubles et logements, d'entreprises d'équipements ? Quelle surface occupée par le bâti ? Cette connaissance élémentaire du tissu est indispensable à l'initialisation de tous les projets d'aménagement.
- L'étude de la **mobilité des personnes et des polarités** (pôles de concentration d'emploi, de commerce et services, d'équipements...). Les modes de vie évoluent et génèrent de nouveaux comportements de mobilité vers les pôles d'activité, de loisirs et de consommation.

Appréhender la mobilité des personnes est au cœur des préoccupations des aménageurs notamment pour la mise en place de plans de transports et déplacements avec désormais le souci d'améliorer le « bilan carbone ». Cette mobilité doit s'étudier à plusieurs échelles de

DPR_0718.doc Page 7 sur 46

territoires, de façon à ce que les autorités organisatrices des transports (AOT) puissent coordonner leur offre, de la Région à la ville.

Il faut que les outils disponibles aujourd'hui s'adaptent à ces nouveaux enjeux :

- que les enquêtes « ménages et déplacements » (EMD) soient plus souples d'utilisation, donnent des résultats sur des terrritoires plus fins, à des coûts moins élevés qu'aujourd'hui, en s'appuyant sur une mise en cohérence avec d'autres sources disponibles sur ce thème (DADS, RP, enquête nationale transport),
- que les nouvelles sources disponibles (Clap, BPE) permettent d'identifier les pôles d'emploi et les pôles d'équipements, y compris au niveau infracommunal.

2.2 - IMPLANTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Références

Artisanat et territoire - Eric De Lannoy - Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)	Voir CR du 18 novembre 2008
Enjeux et besoins des acteurs privés et publics en matière d'implantation d'activités - Frédéricke LONCHAMBON - Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI)	
Une segmentation territoriale pour l'implantation de la Poste - Emmanuelle LIGOUZAT- La Poste	Voir CR du 18 novembre 2008
Atelier « appareil productif »	Voir CR de l'atelier du 13 mai 2009

Résumé : Enjeux - Problématiques - Besoins

Les acteurs économiques, en particulier par leurs choix de localisation, participent pleinement à la vie locale et au développement des territoires.

L'implantation des activités est structurante pour l'organisation d'un territoire, que ce soit d'un point de vue morphologique (occupation de l'espace), fonctionnel (transports, déplacements générés), économique (marché du travail, dynamisme économique).

Pour optimiser leurs implantations, tout en étant désormais attentifs aux orientations du Grenelle de l'environnement, les acteurs économiques ont besoin d'informations qui leur permettent :

- d'appréhender les conditions économiques de leur implantation : marché immobilier et foncier, transports et accessibilité,
- de connaître le tissu économique dans lequel l'entreprise va s'insérer : les partenaires, la concurrence, les réseaux, filières...
- d'estimer le potentiel de la demande et de déterminer des zones de chalandise (lorsque la clientèle est locale).
- de dialoguer avec les acteurs publics sur les apports économiques de leur présence (richesse produite) et sur leur empreinte écologique.

Les acteurs économiques et les chercheurs de ce domaine soulignent la richesse actuelle des sources locales disponibles, notamment avec l'arrivée de « Clap ».

Cependant, cette richesse a son revers : la lecture transversale des toutes les données désormais disponobles pour décrire l'appareil productif d'un territoire devient compliquée...

Les besoins prioritaires exprimés par les acteurs économiques concernent :

- La connaissance essentielle du tissu de l'appareil productif d'un territoire par la localisation « à l'XY » des entreprises (établissements) selon leur taille (emplois), et leur secteur d'activité économique (4 ou 5 secteurs),
- L'accès à une « boite à outils », composée de données et de méthodologie, qui donne le mode d'emploi d'une description de l'appareil productif d'un territoire quelconque à travers toutes ses composantes (entreprises, activités et fonctions³, effectifs, masse salariale, qualification, caractère résidentiels ou non, artisanal ou non des emplois...) et qui permette également d'étudier comment évolue cet appareil productif dans le temps et dans l'espace (créations, disparitions et transferts d'entreprises).

DPR_0718.doc Page 8 sur 46

_

³Transport-Logistique, Recherche, Entretien-Réparation, Distribution...L'Insee a récemment mis au point une nomenclature dite « Analyse fonctionnelle des emplois » qui permet d'identifier les fonctions exercées par les entreprises selon 15 postes fonctionnels (voir annexe 3).

- L'accès à la connaissance du marché local de l'immobilier et du foncier d'entreprises (dans le neuf et dans l'ancien) qui est un facteur explicatif essentiel de la localisation des activités.
- La définition de concepts et méthodes qui permettent de répondre (ou de ne pas répondre...) à deux questions récurrentes : quelle est la richesse produite par les entreprises sur un territoire ? quels sont les liens entre les entreprises d'un territoire ?

2.3 - POLITIQUES TERRITORIALES DE L'ETAT - DÉVELOPPEMENT DURABLE - GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Références

« Mesurer et caractériser la consommation d'espaces » - Monique Gadais -	Voir CR du 31 mars 2009
Décrire l'occupation de l'espace et le marché immobilier et foncier avec les sources foncières. Corinne Podlejski - CETE Méditerranée Jean Cavailhès, INRA	Voir CR du 31 mars 2009
Les besoins du Meeddm pour ses différentes politiques publiques territoriales.	Voir CR du 18 novembre 2008
Michel David - Service de l'observation et des statistiques (SoeS et François Salgé - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)	Voir CR du 18 novembre 2008
Missions et observation statistique à l'ADEME - Jean-Marie Bouchereau - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).	Voir CR du 18 novembre 2008

• Résumé : Enjeux - Problématiques - Besoins

L'Etat met en place différentes politiques territoriales visant au développement durable des territoires.

La plus emblématique de ces politiques est le «Grenelle de l'environnement » et ses conséquences : la mise en place d'éco-quartiers et d'éco-cités, la généralisation des plans climat-énergie territoriaux, l'incitation au développement de formes urbaines denses et au déploiement des transports collectifs, le maintien de la nature en ville et de l'agriculture péri-urbaine...

...Une palette de mesures qui concernent toutes les échelles d'intervention publique, du quartier à la région.

La mise en place et le suivi des recommandations du Grenelle de l'environnement suppose en particulier :

- 1. L'amélioration de la précision géographique de certaines informations :
- la localisation des personnes, logements activités et équipements,
- le repérage de déplacements à un niveau infracommunal.
- une perception fine de l'usage des espaces (habitat, activité, infrastructures, espaces naturels, agricoles et forestiers) et de la transformation de cet usage dans le temps.
- **2.** La mise au point d'indicateurs sur l'occupation de l'espace, sur la consommation énergétique et sur les émissions de gaz à effet de serre.
- **3.** Une connaissance beaucoup plus approfondie du marché de l'immobilier et des terrains (habitat et activités) et ce, à un niveau géographique fin. Ce marché est déterminant dans les choix de localisation des personnes et activités.

Le logement représente le premier poste de dépense des ménages, la terre constitue le premier poste du patrimoine de la branche agricole. Les cycles foncier et immobilier sont souvent la cause des crises économiques majeures.

L'action foncière est au cœur des projets d'aménagement et de développement du territoire et, en sens inverse, les projets d'aménagement et de développement des territoires ont des effets sur les marchés immobilier et foncier. Le législateur a mis en place de nombreux outils de réglementation, de planification, de régulation qui permettent aux pouvoirs publics une plus grande maîtrise foncière.

Le constat d'une grande variabilité spatiale des prix et des loyers nécessite que l'observation foncière soit complète et exhaustive.

DPR_0718.doc Page 9 sur 46

2.4 - CONCLUSION SUR LES CONSTATS ET BESOINS EXPRIMÉS PAR LES UTILISATEURS

Les acteurs ont exprimé des attentes convergentes, quelles que soient leurs problématiques, que leur champ d'action soit national ou local, que leur mission soit dans le champ public ou pour le compte d'activités privées.

Premier point de convergence : le besoin de production de nouvelles données est limité sauf dans le domaine du marché immobilier et foncier (logements et locaux d'activités).

Deuxième point de convergence : l'attente forte d'un « cadre d'intelligibilité » de la statistique sur les territoires, notamment suscité par la multiplication récente des sources statistiques locales. Ce cadre doit permette aux utilisateurs une approche pédagogique de l'information, par la mise à disposition d'indicateurs signifiants, permettant de se comparer dans le temps et dans l'espace, par l'accès à des modes d'emploi didactiques, accompagnés d'exemples d'utilisation et de concepts

Troisième point de convergence : la nécessité de faire évoluer la géographie de production et de diffusion des statistiques territoriales.

Les utilisateurs font tous le constat que la géographie de production et de diffusion de la statistique locale est mal adaptée à celles des projets et actions dans les territoires urbains.

Deux critiques principales à cette géographie :

- a) elle génère plusieurs ruptures dans le contenu de l'information disponible sur une même agglomération du fait du secret statistique tel qu'il est géré actuellement et du fait de la coupure à 10 000 habitants imposée par le RP,
- b) elle ne permet pas aux utilisateurs de rassembler des informations de sources diverses sur par quartiers de projets ou d'intervention, qui ne correspondent souvent pas aux quartiers « IRIS ».

Sur ce dernier point, de nombreux exemples d'action locale nécessitant de l'information statistique au niveau infracommunal, sur des voies, des pâtés de maisons ou des quartiers ont été cités.

Les exposés ont fait émerger deux échelles géographiques de besoin correspondant à deux types de projets ou d'intervention sur les territoires (voir encadré ci-après).

Si cette partition peut parfois poser un problème de frontière, elle nous a semblé néanmoins significative de 2 types d'attente et elle est donc utilisée dans la suite du rapport pour présenter les besoins (§3).

Quatrième point de convergence : la nécessité de référentiels de comparaison : régions, départements, zonages d'études

Les zonages dit « d'études » (zones d'emploi, unité urbaine, zonages en aire urbaine et espaces ruraux, bassins de vie) ne correspondent généralement pas aux périmètres des institutions locales ni aux projets de territoire locaux.

Ils n'en sont pas moins reconnus par tous les utilisateurs comme des outils indispensables à la connaissance du fonctionnement des territoires, et à la comparaison des territoires entre eux selon des concepts communs.

Cette fonction doit être renforcée, en faisant de ces zonages le support de diffusion des indicateurs « clés » sur la morphologie et le fonctionnement des territoires.

Les deux échelles géographiques de besoin

Echelle 1 : les besoins relatifs aux projets d'aménagement ou aux politiques de prévention, qui ciblent une action et un territoire précis.

Il peut s'agir par exemple de la création d'un quartier résidentiel ou d'activité (par extension de l'urbanisation, conversion de friches industrielles, militaires...), de l'embellissement du cœur d'un bourg centre ou d'une petite ville, de la mise en place d'une infrastructure de transport comme un tramway ou un métro, d'une opération de rénovation urbaine d'un quartier, etc.

Il peut également s'agir d'opérations ponctuelles d'amélioration du cadre de vie : installation d'un établissement de commerce ou de services, implantation d'un établissement scolaire ou d'un équipement sportif, tracé d'une piste cyclable, ...

Il peut s'agir encore de périmètres plus larges, correspondant aux politiques de prévention des risques industriels ou naturels.

DPR 0718.doc Page 10 sur 46

Il peut aussi s'agir de projets à l'échelle de grands territoires nécessitant d'avoir une vision globale mais fine du territoire : par exemple dans le cadre de la mise en place d'un plan de déplacement, voire d'une ligne à grande vitesse ou d'une autoroute.

Le besoin alors est de mesurer les enjeux (humains, économiques, matériels) à l'intérieur de ces territoires soumis à transformation potentielle ou à des aléas naturels.

Cette mesure concerne peu d'objets : les personnes, les emplois, les logements et les activités mais elle est nécessaire selon une maille géographique très fine au sein du territoire concerné : XY, petits polygones (îlots, parcelles cadastrales, « carreau »...).

Echelle 2 : les besoins relatifs aux projets de territoires ayant une portée générale

Il peut s'agir de projets de développement globaux : SCOT, mise en place ou suivi d'un pays, d'un parc naturel, réflexions sur les contours d'une intercommunalité, plan local d'urbanisme (PLU), plan d'aménagement de développement durable (PADD), Schéma régional de développement (SRADT), contrats de site ...

Il peut s'agir aussi de projets thématiques, mais nécessitant une prise en compte du territoire dans sa globalité : schéma de transport, de déplacement, plan local d'habitat, concertation sur l'urbanisme commercial...

Il peut s'agir également de projets d'implantation d'activités ou d'équipements à la recherche du meilleur positionnement possible.

Il peut s'agir de thématiques liées à la nature et à la gestion des ressources naturelles comme dans le domaine de l'eau, l'élaboration des Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ou les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ou dans le domaine de la nature, les zones Natura 2000.

Il peut s'agir encore de travaux de chercheurs ou de bureaux d'études qui viennent en appui aux projets cités ci-dessus.

Les territoires concernés sont majoritairement indépendants des limites administratives et s'appuient sur des limites topographiques de façon variable au cours du temps.

Ces projets nécessitent l'accès à une information territorialisée permettant aux acteurs d'identifier les spécificités d'un territoire, sa structuration, ses forces, ses faiblesses, ses potentialités, dans différents domaines

Ces domaines sont variés, l'objectif étant de comprendre le territoire par une synthèse de son fonctionnement selon toutes ses dimensions : démographique, économique, sociale, environnementale.

Les aspects de morphologie et de localisation des personnes et des activités sont la base de cette synthèse.

Le besoin est dans ce cas, prioritairement de pouvoir calculer des informations « clés » selon une maille géographique variable en fonction des thèmes abordés, souvent de niveau infracommunale.

Cette maille peut être de l'ordre de 2000 habitants (faisant référence en cela à la taille des IRIS).

DPR_0718.doc Page 11 sur 46

3. Les besoins d'outils statistiques selon les 2 échelles de projets

3.1 ECHELLE 1: LES BESOINS RELATIFS AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT OU AUX POLITIQUES DE PRÉVENTION

Pour cette échelle, deux modes de mises à disposition de l'information sont envisageables, non exclusifs : les cartes « prêtes à l'emploi » (3.1.1) peuvent faire l'objet d'une mise à disposition anticipée par rapport aux fichiers (3.1.2 à 3.1.5).

3.1.1 - Une cartographie « prête à l'emploi »

La forme de mise à disposition de cette cartographie devrait permettre :

- soit de la réintégrer directement dans un document,
- soit de la superposer ou de la combiner à d'autres informations propres à l'utilisateur. Il faudrait donc que cette cartographie soit conçue comme une « couche » de SIG, selon une échelle à définir.

Cartes de base :

- densité de population (à la section cadastrale ou au « carreau »)
- densité d'emplois (à la section cadastrale ou au « carreau »)
- localisation à l'XY des établissements selon leur taille
- localisation des immeubles d'habitation selon leur nombre de logements (mode de représentation à définir).

(Voir en annexe 1 des exemples de cartes)

3.1.2 - Un fichier fournissant des estimations de population et d'emploi

(et si possible de personnes en formation...) selon un maillage « carreau » de surface à définir et/ou selon un maillage parcelle cadastrale (section ?) avec la surface (pour calculer des densités).

3.1.3 - Un fichier donnant pour chaque entreprise (=établissement)

sa localisation XY, son emploi (postes de travail) et éventuellement son secteur (agriculture, industrie, construction, commerce, service).

3.1.4 - Un fichier donnant pour chaque immeuble

sa localisation XY et son nombre de logements.

3.1.5 - Un fichier donnant pour chaque équipement

sa localisation XY, son secteur (santé, sport...) et sa fréquentation si connue.

Zones géographiques de production de ces fichiers : agglomérations (au sens Insee) et EPCI à fiscalité propre au dessus d'une certaine taille à fixer en fonction des contraintes techniques (le seuil peut être progressivement abaissé : commencer par les agglomérations > 100 000 puis les agglomérations > 50 000...).

3.2 - ECHELLE 2 : LES BESOINS RELATIFS AUX PROJETS DE TERRITOIRES AYANT UNE PORTÉE GÉNÉRALE

Les utilisateurs se déclarent très satisfaits des nombreuses données locales désormais disponibles. Une étape importante a été franchie en la matière ces dernières années en termes de variété de sources, fraîcheur d'information et accessibilité (Internet gratuit pour beaucoup de données).

Des points faibles ont cependant été identifiés, sur lesquels il serait utile de progresser dans le moyen terme :

- La constitution d'un dispositif public de mise à disposition de statistiques locales sur les marchés immobilier et foncier (ventes et location) (3.2.1)
- L'adaptation des enquêtes « Ménages-Déplacements » au nouveau contexte et leur élargissement au domaine public (3.2.2)

DPR 0718.doc Page 12 sur 46

- L'amélioration du dispositif statistique pour l'étude de l'appareil productif (3.2.3)
- L'amélioration de la résolution des sources disponibles pour connaître de développement de l'urbanisation à un niveau géographique fin (3.2.4) à voir : ne confond t-on pas repérage du bâti et occupation du sol ? cf Monique Gadais
- La définition des conditions (techniques, juridiques, commerciales) qui permettraient le rapprochement des données « clés » d'un territoire selon des zones géographiques infracommunales « à façon » (3.2.5).

3.2.1 - Constituer un dispositif public de mise à disposition de statistiques locales sur les marchés immobilier et foncier (vente et location)

Les utilisateurs doivent pouvoir mobiliser en priorité des informations sur les mutations immobilières et foncières et sur le marché immobilier locatif.

Types de biens à étudier sur un territoire :

- Terrains à bâtir (lotissement, individuel, artisanal ou industriel, autre), selon la surface,
- Terres agricoles et forestières (surfaces).
- Maison (selon le nombre de pièces) ou appartement (selon le nombre de pièces et surface habitable), neuf ou ancien (si possible : selon la date de construction).
- Local d'activité : usine, local commercial... (surfaces).

Indicateurs attendus sur ces types de biens :

Indicateurs essentiels, pour les mutations de gré à gré et le marché locatif :

- Volume des transactions, ouverture du marché (volume rapporté au stock)
- Prix moyen, médian et prix au m² (appartements), par pièce (maisons) ou par hectare (biens agricoles et forestiers)

Indicateurs sur les acquéreurs et les vendeurs :

- Origine géographique des acquéreurs (même commune, agglomération, département, région, autre région, étranger...)
- Profession des acquéreurs et des vendeurs (catégorie socioprofessionnelle en 8 postes)

Ces indicateurs seraient publiés :

- selon différentes mailles géographiques : agglomération et EPCI, commune, IRIS, zones à façon de 2000 habitants...en fonction des contraintes de disponibilité et de secret.
- annuellement,
- ancienneté de l'information : la plus fraîche possible...n-2 maxi.

Fichiers attendus par les professionnels sur ce type de bien

La définition de programmes structurants pour le territoire, comme par exemple les programmes locaux de l'habitat (PLH), nécessite le croisement de données très détaillées pour comprendre les marchés locaux immobilier et foncier.

Les chercheurs, les responsables de l'observation du marché de l'habitat dans les collectivités locales et d'autres organismes publics souhaiteraient pour cela accéder à des fichiers statistiques documentés et qualifiés leur permettant de réaliser des croisements détaillés.

3.2.2 - Adapter les enquêtes « Ménages-Déplacements » (EMD-Méthode CERTU) au nouveau contexte et les élargir au domaine public

Les enquêtes EMD sont d'une importance capitale, mais elles sont mal adaptées aux enjeux d'aujourd'hui. Elles doivent évoluer.

La mobilité des personnes est désormais en évolution constante, en terme de flux, de directions, de motifs, de modes...

Elle fait écho à une offre elle-même en profonde transformation : multiplication des acteurs de cette offre (Etat, régions, départements, intercommunalités) et des modalités de transport proposées (TER, tram, métro, RER, cars...).

Ce qui est en jeu aujourd'hui:

- La coordination des politiques de transport au niveau d'une région et donc la possibilité d'avoir des données objectives sur l'ensemble de la région, en raisonnant par grands quartiers dans les zones denses et bassins de vie dans les zones moins denses.
- **La mutualisation** de la réflexion entre agglomérations de mêmes dimensions (Paris, grandes agglos, moyennes agglos) pour tenter de distinguer les comportements généraux des comportements

DPR_0718.doc Page 13 sur 46

induits par l'offre locale. Un programme d'enquêtes coordonné dans les grandes agglomérations serait nécessaire pour cela.

- La nécessité de disposer **d'une information fréquente et rapide** pour suivre les effets des politiques de transport au plus près et les adapter dans le sens des recommandations du Grenelle de l'environnement.

En conséquence, il serait nécessaire :

- disposer rapidement et régulièrement de **données de flux**, complémentaires à celles des recensements (qui ne s'intéresse qu'aux déplacements domicile-travail), par grands secteurs géographiques à déterminer,
- étudier **un système d'enquête plus modulaire**, permettant des enquêtes légères et rapides sur un facteur particulier (modes de transport par exemple) autorisant des résultats par secteurs géographiques plus fins qu'avec les enquêtes actuelles.

3.2.3 - Améliorer le dispositif statistique pour l'étude de l'appareil productif

Pour analyser l'appareil productif, les utilisateurs font appel désormais à de nombreuses sources d'informations : (Clap⁴), Sirene et son « dérivé » sur la démographie des entreprises, Dads⁵, Bodacc⁶, pour l'essentiel.

Le souhait de ces utilisateurs est une mise en cohérence et une plus grande intégration de ces sources

Deux priorités ont été définies :

- **Un référentiel annuel de base** de tous les établissements présents sur le territoire, localisés à l'XY, avec le code activité (NAF 700) et l'emploi.

Ceci est indispensable à la cartographie du tissu productif, toile de fond de nombreux projets d'aménagement.

- **Un outil statistique**, qui permette une lecture « intégrée » des différentes sources disponibles sans se heurter à de nombreuses ruptures de champ et concepts, en rapprochant sur un territoire différentes informations sur l'appareil productif : activités (Clap⁷), emploi (Clap), masse salariale Dads⁸, qualification Dads⁹, date de création Sirene, Ree¹⁰-, chiffre d'affaire des entreprises (Sirene)...

Il est souhaité que cet outil se présente comme un fichier annuel d'établissement, anonymisé, chaque établissement étant localisé à l'IRIS et à la commune.

Cet outil devrait être accompagné d'une documentation précisant le mode d'usage des informations, les concepts. Une attention particulière sera portée aux informations qui pourraient répondre à la qualification de la « richesse » d'un territoire ou donner des indications sur les liens entre les entreprises.

3.2.4 - Accroître la résolution des sources sur l'occupation du sol

Les résolutions de Corine land cover (CLC) et de Teruti-Lucas sont inadaptées pour connaître le développement de l'urbanisation et des réseaux de communication à une échelle infra-régionale. Les réalisations coûteuses par des collectivités locales ou leur agences de cartes d'occupation ou d'utilisation du sol montrent que les deux sources statistiques publiques, CLC et Teruti-Lucas, sont insuffisantes. Les travaux conduits après le Grenelle de l'environnement (mesure de la consommation d'espace par l'urbanisation) font le même constat.

DPR_0718.doc Page 14 sur 46

.

⁴ Clap: connaissance locale de l'appareil productif

⁵ Dads = déclarations annuelles de données sociales

⁶ Bodacc = Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, utilisé pour les statistiques de défaillances d'entreprises

⁷ Clap: connaissance locale de l'appareil productif

⁸ Dads = déclarations annuelles de données sociales

⁹ Dads = déclarations annuelles de données sociales

¹⁰ Ree = répertoire des entreprises et des établissements, issu de Sirene.

La France dispose de données de référence qui peuvent contribuer à constituer une couche d'occupation des sols plus précise que CLC: le Référentiel à grande échelle (RGE) dans ses composantes orthophotographiques, topographiques et parcellaires, les fichiers fonciers de la DGFIP, le répertoire parcellaire graphique (RPG) du ministère de l'Agriculture, la cartographie numérique des forêts de l'IFN, les données sur les milieux aquatiques de l'ONEMA. Un projet de recherche applicative démarre sur ce sujet avec l'ENSG et le CERTU sous impulsion de la DGALN.

La constitution d'une telle base nécessiterait une forte collaboration des acteurs nationaux (MEEDDM, MAAP, IGN, IFN, DGFiP, ...) en cohérence avec les initiatives européennes en cours.

3.2.5 - Définir les conditions (techniques, juridiques, commerciales) qui permettraient le rapprochement des données selon des zones géographiques « à façon »

Les zonages de l'intervention publique et des projets territoriaux ne correspondent pas, le plus souvent, aux seules frontières des communes, ni à celles des Iris.

Chaque problématique (habitat, transport, équipements de proximité, santé...) nécessite d'appréhender l'espace urbain selon des quartiers qui sont souvent spécifiques.

En conséquence, les utilisateurs souhaitent pouvoir rapprocher des informations issues de sources statistiques variées selon leurs propres mailles géographiques (« maille à façon »).

Pour ce faire les utilisateurs doivent pouvoir reconstituer l'information statistique selon ce maillage, directement à partir de fichiers qui leur seraient fournis ou bien via un processus sécurisé du type de celui qui va être mis en place pour les « zones à façon » du recensement de la population.

Deux formes de mise à disposition sont donc souhaitées.

a) -> Une mise à disposition « directe » de bases de données « au carreau ».

Les utilisateurs pourraient agréger eux-mêmes les informations selon leur maillage « 2000 », à partir de données de base diffusées au carreau.

L'information n'est pas forcément statistiquement fiable au carreau ; elle le devient une fois agrégée selon ces « mailles à façon 2000 ».

Les informations souhaitées correspondent à celles qui sont aujourd'hui disponibles à l'IRIS et, pour certaines, sur les quartiers « politique de la ville », à savoir :

- Les chiffres clés du recensement de la population (qui seront définis fin 2009).
- Les chiffres clés présents dans la rubrique « Données urbaines infra-communales par quartier » du site de l'Insee : revenus/niveau de vie (allocataires CAF, revenus fiscaux), bénéficiaires de la CMU, Entreprises (Clap), Emploi salarié (DADS ou Clap), activité (chômage, qualification des actifs).
- Les chiffres de présence d'équipements (BPE) actuellement disponibles au niveau de l'IRIS sur le site de l'Insee.

Ces informations pourraient être enrichies de données actuellement non disponibles au niveau infracommunal (du moins pas directement) : la construction neuve par exemple.

Cette mise à disposition suppose que les données soient diffusables, eu égard aux règles de secret statistique et donc :

- que ces règles soient éventuellement revisitées en ce sens,
- que des méthodes de « brouillage » soient appliquées de façon à respecter ces règles sans pour autant perdre du « sens » statistique à ce niveau géographique.

Cela suppose aussi que les différents producteurs s'accordent pour une mise à disposition à ce niveau « carreau ».

Cette mise à disposition suppose enfin que le « carreau » soit un objet géographique bien défini. Dans le cadre d'INSPIRE, une définition du carroyage normalisé européen existe¹¹. Il serait utile que la définition du carreau de base français devrait permettre de reconstituer le carreau européen sans perte de précision statistique.

b) > Une mise à disposition « sur mesure », indirecte, pour des informations plus spécialisées.

DPR_0718.doc Page 15 sur 46

http://inspire.jrc.ec.europa.eu/reports/ImplementingRules/DataSpecifications/INSPIRE_Specification_GGS_v2.0.p_df

Certains projets publics nécessitent que l'information fournie soit sur le contour exact de l'intervention (secteur scolaire, zone de réhabilitation de l'habitat...) et/ou nécessitent des données qui ne pourraient pas être accessibles « au carreau » car :

- confidentielles à ce niveau,
- non agrégeables à partir du carreau comme c'est le cas par exemple des quantiles de revenus, des indicateurs de prix de l'immobilier...

Il est donc attendu dans ce cas un dispositif de prestation sur mesure qui permette d'accéder à l'information souhaitée sur le territoire étudié.

4. Les référentiels géographiques de comparaison - Les zonages d'études

Le groupe de travail préconise l'actualisation des zonages d'études selon 2 principes :

- La reconduction périodique (tous les 10 ans maximum) de ces zonages moyennant quelques ajustements pour tenter de répondre à leurs limites actuelles (§ 4.1)
- L'accompagnement systématique de la mise à disposition de ces zonages par un socle d'indicateurs, dotés des concepts et méthodes dont ils sont issus (§ 4.2)

4.1 - Les ajustements au dispositif actuel

La commission « Territoires » du CNIS, qui se réunira en septembre 2009, donnera le coup d'envoi des travaux à mener pour la révision des zonages en précisant les objectifs, la méthode et le calendrier.

Le point de départ indispensable est la révision des unités urbaines, sous la responsabilité du département de la démographie de l'Insee. Cette révision pourrait se faire début 2010, sur la base des populations au 1/1/2007 (pour le seuil de 2000 habitants). Auquel cas la révision des autres zonages (aires urbaines, zones d'emploi) pourrait intervenir fin 2010 / début 2011.

Dans ce processus, le groupe remarque :

- qu'il est nécessaire de disposer au plus vite du nouveau contour des unités urbaines ; l'Insee a déjà beaucoup de demande sur ce sujet
- que la définition actuelle des unités urbaines doit être conservée ; la modernisant des procédures de détermination, avec des outils automatiques, permettrait une mise à jour plus rapide et moins coûteuse

Une mise à jour tous les cinq ans des zonages apparaît comme suffisante et raisonnable.

Les zones d'emploi

Les zones d'emploi gagneraient à être plus représentatives qu'aujourd'hui des bassins du marché du travail ce qui suppose d'envisager l'allègement des contraintes administratives qui ont pu peser sur le découpage actuel comme par exemple le respect des limites départementales dans certains cas.

Les aires d'influence de la ville

Il est proposé la reconduction des principes du zonage « ZAUER » avec cependant :

- une clarification sur le rôle de ce zonage : il identifie des degrés d'influence de la ville sur son environnement et non pas une partition « urbain/rural ».
- la nécessité d'identifier des **pôles secondaires** au sein des aires urbaines les plus importantes.

Les bassins de vie

Les bassins de vie seraient revus comme une partition cohérente de l'ensemble du territoire, représentative des « aires de vie de la quotidienneté », que l'on vive dans l'urbain ou dans le rural.

Ils s'adosseraient aux contours des aires urbaines, donnant ainsi une cohérence d'ensemble aux zonages d'études.

La ruralité

La caractérisation de la « ruralité » d'un territoire s'envisagerait plus clairement sous deux aspects :

→ Le caractère plus ou moins dense du territoire : on pourrait identifier des bassins de vie « ruraux » et des bassins de vie « urbains » selon leur densité 12.

DPR_0718.doc Page 16 sur 46

_

¹² Il serait souhaitable que le caractère rural ou non d'un territoire soit défini en cohérence avec les définitions internationales.

La classification mise en place par l'OCDE considère qu'une « communauté de base » (en France, il s'agit du canton) est rurale si sa densité est inférieure à 150 habitants au kilomètre carré.

→ Le degré d'influence de la ville sur le territoire : les bassins de vie pourraient être classés en fonction de leur appartenance à tel ou tel espace « ZAUER ».

Nous aurions ainsi un dispositif cohérent, qui, en croisant ZAUER et bassins de vie, permettrait de distinguer des bassins urbains et ruraux, qu'ils soient sous influence de la ville ou non.

La terminologie. Le groupe fait, en outre, la recommandation suivante. Les nomenclatures statistiques publiques en matière de zonages d'étude doivent être respectées dans les publications des organismes statistiques publics et par les agents de ces derniers. Pour cela, le mode de construction de ces zonages doit être suffisamment clair pour que l'intuition puisse en être donnée à des non-spécialistes dans un texte résumant brièvement la définition.

4.2 - Un socle d'indicateurs de référence, accompagné de concepts et méthodes

Voir annexe 2

Il est important que la statistique publique définisse des indicateurs de référence qui permettent de « lire » et comparer les territoires entre eux rapidement.

Ces indicateurs vont au-delà de la simple description, ils doivent permettre de situer la structuration du territoire que l'on étudie, ils doivent être les témoins d'une situation (artificialisation des sols, distance à parcourir pour atteindre un pôle de proximité...)

→ Enieux d'un socle d'indicateurs

- L'approche des territoires selon des « clés » de lecture commune à tous les acteurs locaux.
- Appropriation par tous les acteurs locaux de concepts et méthodes partagés.

L'enjeu est de fournir un « cadre d'intelligibilité » des territoires.

→ Eléments attendus dans le socle d'indicateurs

a) Le groupe a défini 2 catégories d'indicateurs nécessaires à la connaissance des territoires :

- Indicateurs pour l'analyse morphologique
- Indicateurs pour l'analyse fonctionnelle (comportement des agents)

Le groupe de travail a pris connaissance des travaux de deux groupes de travail concernant la définition d'indicateurs territoriaux :

- le groupe de travail sur la consommation d'espaces piloté par le CERTU,
- le groupe de travail sur les indicateurs territoriaux de développement durable piloté par la DIACT.

Les travaux de ces groupes de travail vont dans le sens des besoins exprimés par notre groupe : mettre à disposition de tous les acteurs locaux des indicateurs qui font « référence » parce qu'ils ont été choisis comme outils représentatifs du positionnement des territoires dans des domaines proches des préoccupations de notre groupe de travail : étalement urbain, mobilités de personnes, cohésion territoriale, profil économique et social...

La liste des indicateurs souhaités s'inspire donc en grande partie de ces travaux.

b) Les débats ont cependant, à plusieurs reprises, fait apparaître la nécessité de disposer d'autres indicateurs structurants pour les territoires

- Le profil des habitants, logements, emplois et activités présents sur un territoire.
- Le marché du logement, du foncier, des locaux d'activités économiques (bureaux, entrepôts).

c) Le groupe insiste sur la fonction pédagogique de ces indicateurs, qui doivent permettre l'utilisation de concepts partagés par les acteurs locaux

Les concepts suivants ont été discutés et proposés :

- Etalement urbain
- Population présente (nocturne/diurne ? été/hiver ?)

L'OCDE utilise un second critère pour qualifier les régions : elles sont considérées comme « essentiellement rurales » si plus de 50% de leur population vit dans des communautés rurales, comme « essentiellement urbaine » si moins de 15% de la population vit dans des communautés rurales, et comme « intermédiaire » pour le reste. (cf. OCDE, Le nouveau paradigme rural. Politiques et gouvernance, OCDE Editions, 2006)

DPR 0718.doc Page 17 sur 46

- Densité (quel numérateur, quel dénominateur)
- Equipements de proximité
- Nomenclature fonctionnelle d'activité
- Emplois résidentiels /non résidentiels

(Voir annexe 3)

Il est souhaité par ailleurs la mise en place d'une réflexion concernant les concepts et la méthodologie d'étude sur les sujets suivants :

- Richesse d'un territoire
- Liens entre entreprises
- Le degré de continuité (ou discontinuité...) de l'urbanisation d'un territoire.

d) Plus globalement, le groupe recommande que les conditions de production et de mise à disposition de ces indicateurs soient clarifiés dans le sens suivant :

- Production annuelle de ces indicateurs aux niveaux départements, régions + zonages d'études (ze, zauer, bassins de vie),
- Accompagnement de ces indicateurs d'un référentiel documentaire qui indique aux utilisateurs les concepts, la méthode, la procédure à suivre pour calculer ces indicateurs sur d'autres niveaux géographiques,
- Mise en place d'un accès via internet, à ces données et à leur documentation, transversal aux différents producteurs de sources,
- Mise en place d'évaluations régulières afin de s'assurer de l'adaptation de ce référentiel aux problématiques locales.

DPR_0718.doc Page 18 sur 46

5. Etat des lieux sur les outils disponibles et leurs limites

5.1 - ETAT DES LIEUX SUR LES SOURCES STATISTIQUES

5.1.1 - Occupation du sol

Références

L'ENQUÊTE TERUTI-LUCAS, OUTIL D'OBSERVATION DU TERRITOIRE	Voir CR du 31 mars 2009
Joël GRIVAUX - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP)	
Contribution du SoES (Michel David)	SuiviMorphologieTerr toires.doc

L'occupation du sol peut être définie en référence à la directive INSPIRE comme « la couverture physique et biologique de la surface terrestre qui inclut les surfaces artificialisées, les zones agricoles, les forêts, les espaces (semi-) naturels, les zones humides et les surfaces en eau.

Plusieurs sources permettent d'analyser l'occupation du sol.

Corine land cover

CORINE¹³ Land Cover est un programme de l'Agence européenne pour l'environnement.

Le millésime 2006, succédant à ceux de 1990 et 2000, est en cours de production à l'échelle de 38 pays d'Europe ou proches de l'Europe, achevé en décembre 2008 pour la France métropolitaine. Il décrit l'occupation biophysique des sols, découpée par photo-interprétation manuelle d'images satellites, avec des données complémentaires d'appui. L'échelle de production est le 1/100 000, avec un seuil de 25 ha pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols.

La nomenclature en trois niveaux issue de Corine Land Cover convient à la plupart des utilisateurs même si il est nécessaire de définir sur la base des initiatives locales un quatrième niveau standardisé.

Plusieurs pays européens ont des bases nationales d'occupation du sol plus précises que Corine Land Cover, en particulier les pays scandinaves. Leurs bases sont opérationnelles et répondent aux besoins des utilisateurs. Ils en dérivent ensuite la couche CLC sur leur territoire pour satisfaire les besoins européens.

A l'heure actuelle, la France est absente de tous les débats européens autour de l'avenir de CLC. La principale raison étant qu'il n'y a pas de politique nationale de constitution de base d'occupation des sols sur le territoire, la France s'est contentée de suivre la méthodologie européenne.

Teruti-Lucas

L'enquête Teruti-Lucas, du ministère chargé de l'agriculture, permet d'observer annuellement l'occupation (utilisation physique en 54 postes : sols bâtis, sols artificialisés non bâtis, sols cultivés, sols boisés...) et l'usage ou utilisation (utilisation fonctionnelle en 38 postes : agriculture, élevage, activités industrielles, réseaux routiers, services publics, habitat individuel ou collectif...) des sols.

Teruti-Lucas permet de suivre et quantifier les changements d'occupation et d'usage des sols au fil du temps (rotations culturales, consommation d'espaces, etc.).

Cette enquête est un sondage à deux degrés : on tire d'abord des segments (photos) puis des points pour lesquels les observations sont effectuées (nature de l'occupation du sol et usage).

Celà fait la faiblesse de la source, comme dans tout sondage il faut un certain nombre d'observations pour obtenir une information "valide", et sa force puisque l'on peut qualifier l'information en calculant des indicateurs de précision, la précision de ses résultats varie suivant le niveau géographique et le niveau de nomenclatures souhaités. La précision des résultats est très satisfaisante à l'échelle nationale mais au niveau régional ou infra-régional, la précision est d'autant moins bonne que le poste étudié est de moindre importance en surface et donc en nombre de points échantillonnés.

DPR_0718.doc Page 19 sur 46

_

 $^{^{\}rm 13}$ Coordination de l'information sur l'environnement

L'enquête, telle qu'elle est effectuée par le SSP, ne changera pas dans sa dimension (nombre de relevés). Mais il est possible, sur demande externe et avec l'apport d'un budget, de renforcer sur une portion de territoire :

- le nombre de points observés par segment (10 à 25);
- et/ou le nombre de segments (en mobilisant la "réserve").

Les projets du SSP visent à améliorer, faciliter la mobilisation des données en définissant un kit permettant de :

- prendre en compte un zonage particulier ainsi qu'une nomenclature particulière d'occupation du sol;
- qualifier les résultats obtenus en fournissant des indicateurs de précision.

Les fichiers fonciers : propriétés bâties (FPB) et propriétés non bâties (FPNB).

Le fichier des propriétés non bâties ou fichier parcellaire (FPNB) présente, par commune, toutes les informations relatives aux parcelles, aux lots non bâtis et, le cas échéant, aux subdivisions fiscales correspondantes. Il contient, avec une fiabilité variable, des informations relatives à la surface des parcelles et à la nature de l'occupation.

Le fichier des propriétés bâties ou fichier des immeubles (FPB) répertorie toutes les informations relatives à l'identification et à l'évaluation des locaux, quelle que soit leur destination (habitation, activité économique, stockage, dépendance, terrain nu affecté à un usage industriel ou commercial, etc.). La surface habitable, qui peut être distincte de l'emprise au sol de la parcelle, est fiable mais pas la surface des locaux d'activité.

Des sources insuffisantes

Dans de nombreux cas ces sources de données se révèlent de précision insuffisante :

- TERUTI ne peut donner des informations fiables pour certains thèmes sur des territoires plus petits que les départements,
- CLC masque les territoires urbanisés de moins de 25 ha ce qui amène à ignorer le bâti dispersé.

Sur de nombreuses régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais), ou sur la bande du littoral (IPLI et IPLI-MOS¹⁴), les acteurs concernés ont procédé à la constitution de bases de données d'occupation des sols avec des unités minimales de collecte plus petites de l'ordre d'un hectare voire du guart d'hectare pour les zones bâties.

En outre dans le cadre de GMES (Global monitoring for environment and security¹⁵), les réflexions sur les besoins de données d'occupation du sol menés à l'occasion de la définition du LMCS (Land Monitoring Core Service) ont montré la nécessité opérationnelle de données d'occupation du sol plus précises notamment en milieu urbain et péri-urbain.

Ajouter limites des fichiers fonciers et se mettre OK sur la conclusion du constat...

5.1.2 - Localisation des personnes, logements, activités, équipements

Estimation de la population résidente

La nouvelle méthode de recensement présente deux limites pour estimer la population aux échelles infra-urbaines fines :

- les dénombrements de la population sont désormais obtenus par sondage (40 %) dans les communes de plus de 10 000 habitants, selon un échantillon représentatif sur la plupart des l'IRIS mais qui rend l'estimation de population délicate à des niveaux plus fins,
- le recensement ne permet pas d'obtenir de résultats infracommunaux pour les zones denses des communes de moins de 10 000 habitants; cela pose un réel problème pour observer la périphérie des agglomérations.

DPR 0718.doc Page 20 sur 46

_

¹⁴ www.geolittoral.equipement.gouv.fr

¹⁵ Le projet Global Monitoring for Environment and Security (GMES) est une initiative conjointe de l'<u>Agence spatiale européenne</u> (ESA) et de l'Union européenne. GMES permettra de rassembler l'ensemble des données obtenues à partir de satellites environnementaux et d'instruments de mesure sur site afin de produire une vue globale et complète de l'état de notre planète.

Par contre l'exploitation de sources administratives, notamment les fichiers des propriétés bâties et de la TH (DGFiP) permet d'estimer aux échelles infra-urbaines fines le nombre de locaux déclarés comme logements (occupés par le propriétaire, par un locataire ou vacant) et d'estimer la population résidente.

Estimation de l'emploi

Les estimations d'emploi au niveau infracommunal sont actuellement difficiles pour 2 raisons :

- L'accès à l'effectif salarié de chaque entreprise et établissement reste impossible. Pourtant, les règles du secret statistique¹⁶ indiquent qu'il y a désormais la possibilité de diffuser pour chaque entreprise, sauf opposition de celle-ci notifiée au comité du secret statistique, un certain nombre d'informations dont « les effectifs de l'entreprise et de chacun de ses établissements, une fois par an ». Les conditions pratiques de mises en œuvre de cette clause restent à définir.
- Des efforts importants ont été développés ces dernières années pour mieux « dégrouper » les effectifs d'une entreprise selon ces différents lieux d'activité (établissements). La qualité de ce dégroupement demanderait cependant à être améliorée au niveau infracommunal.

<u>Estimation de la population en formation</u> (élèves des collèges et lycées, formation supérieure ou continue)

Le groupe n'a pas expertisé cette question. Il semblerait qu'à ce jour il n'y ait pas de fichiers permettant de localiser finement les populations en situation de formation.

La localisation des entreprises et des établissements

L'accès à cette information se heurte à une ambiguïté qui doit être levée sur le statut de diffusion du « XY » : est-ce un élément d'identification au même titre que le SIRET ou l'adresse ou bien est-ce un élément de localisation géographique au même titre que la commune d'implantation ?

La localisation des immeubles d'habitation et de leurs logements

Le répertoire permettant d'établir cette localisation reste à définir :

- Le Répertoire des immeubles localisés (RIL) pourrait permettre de localiser l'ensemble du parc de logements à l'adresse (dans les communes de plus de 10 000 seulement...) mais les conditions actuelles d'utilisation pour une diffusion externe sont à clarifier.
- Filocom localise les habitations à la section cadastrale uniquement,
- Sitadel ne porte que sur le champ de la construction neuve et la localisation infracommunale (identifiant cadastral à la parcelle + adresse postale) des logements est parfois de mauvaise qualité.

Le fichier des propriétés bâties couplé à la composante parcellaire du RGE ou au plan cadastral informatisé peut à terme devenir une référence sur la localisation des immaubles et des logements.

A signaler également le projet annoncé par l'Insee lors de la rencontre du moyen terme du CNIS¹⁷ de **constitution d'un répertoire du logement**, qui permette d'analyser l'évolution du parc immobilier.

5.1.3 - Marché immobilier et foncier

Références

Décrire l'occupation de l'espace et le marché	Voir CR du 31 mars 2009
immobilier et foncier avec les sources foncières.	
Corinne Podlejski - CETE Méditerranée	
Jean Cavailhès, INRA	

Il n'existe pas d'outils publics permettant une observation et une connaissance locale des marchés immobilier et foncier (quantités, prix, acteurs).

La pauvreté de l'information sur le marché immobilier, en particulier sur les prix, a souvent été déplorée par les professionnels, comme par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS, Rapport Koepp, Corvaisier, 1995).

Pourtant, les mutations, dans leur quasi totalité, donnent lieu a la rédaction d'un acte authentique par un notaire.

DPR_0718.doc Page 21 sur 46

¹⁶ Cf le guide sur le secret statistique en ligne sur le site Insee.fr

¹⁷ Statistique régionales et locales, 19 septembre 2008

Le fichier Œil (Observatoire des évaluations immobilières locales) a été créé en 1993 à partir des extraits d'actes . Il est alimenté par les agents des services des domaines. La saisie, qui dépend des besoins et des moyens humains mis à disposition, est hétérogène.

L'accès aux données de ŒIL, géré par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) est complexe, tant par la procédure que par la forme et le contenu des fichiers, de qualité très inégale.

Le projet PATRIM, gestion renforcée des mutations au niveau des notaires ne prend pas en compte les objectifs de la statistique publique.

Les bases de données notariales sur les mutations foncières (BIENS, PERVAL, SCAFR-Terres d'Europe), sont de qualité et de taux de couverture très variables d'une région à l'autre, d'un territoire à l'autre.

Dans certaines régions, des observatoires fonciers et immobiliers ont été créés sur l'initiative des acteurs régionaux et locaux des secteurs publics et privés. Ils sont alimentés, parfois manuellement, en utilisant des informations de diverses provenances (extraits d'actes notariés, DIA, bases notariales, base « œil » des Domaines, etc.). Cependant ces structures présentent une certaine fragilité institutionnelle et technique : problème d'accès aux informations, collecte de données inadaptées, coût élevé, manque de formation des agents, etc.

Les données sur le marché immobilier locatif marché immobilier locatif, qui représente 44 % du parc des logements sont encore plus éparses.

Introduire ici plus d'infos sur les sources « loyer »

L'ensemble des ces sources ne donnent pas lieu à la diffusion publique des informations de base nécessaires au niveau local.

.

5.1.4 - Déplacements - Enquêtes « Ménages-Déplacements » (EMD- Méthode CERTU)

Références



(CR du 8 juillet 2009 : à valider le 8/9)

Les EMD sont un outil de connaissance des pratiques de déplacements très riche.

Elles renseignent les ordres de grandeur des flux et leur direction, les caractéristiques du ménage (localisation, logement, motorisation, stationnement et plus récemment le type de véhicule ce qui permet d'établir des normes en terme de pollution), les modes de transport pour chaque personne ainsi que le motif, l'heure, la distance.

Elles permettent de déterminer les parts de marché des différents modes de transport, les flux de trafic, d'avoir des indications sur les distances de déplacements.

Par rapport aux enjeux d'aujourd'hui, elles présentent néanmoins des limites notables :

- **leur coût :** l'ordre de grandeur du coût d'une EMD est de 160 € à 180 € HT par ménage¹⁸ suivant la taille de l'échantillon. Sachant qu'un minimum de 1 500 ménages doit être enquêté, le coût minimum d'une EMD est de 270 000 € HT¹⁹ ; 480 000 € HT pour un échantillon de 3000 ménages.
- leur manque de représentativité sur des territoires fins.
- la lourdeur et la lenteur de leur exploitation : les données que fournit l'enquête sont nombreuses et pas toujours maîtrisées par le commanditaire, qui se contente parfois des tableaux standard fournis par le CERTU. Des progrès ont récemment été accomplis dans les délais d'exploitation (2 ans pour Lille et Lyon) mais ceci reste encore souvent très long.
- Le manque de coordination dans le temps, ce qui rend les résultats difficilement comparables
- L'absence de mise à disposition publique des résultats (sauf une petite partie), alors que ce sont des données fondamentales pour nombre de services à la population (la Poste, les distributeurs d'énergie, les transporteurs -cars, taxis...-, les équipements et commerces....),

DPR_0718.doc Page 22 sur 46

-

¹⁸ Source : note de synthèse 02 du CERTU « Mobilité et transports » - Février 2008

¹⁹ Des EMD « villes moyennes » ont récemment été mises en place, avec une méthodologie plus légère et moins coûteuse.

Il serait donc souhaitable que les EMD soient révisées en fonction de ce nouveau contexte, d'autant que l'Insee va probablement devoir stopper la mise à disposition d'enquêteurs du fait de moyens limités.

5.1.5 - Appareil productif

Atelier « appareil productif »	Voir CR de l'atelier du 13 mai 2009
Localisation des entreprises et analyse des systèmes productifs - F. Gilli	Cr de la réunion du 5 mai 2009
Exposé ACFCI (F Lonchambon)	Voir le CR dela réunion du 10 juin

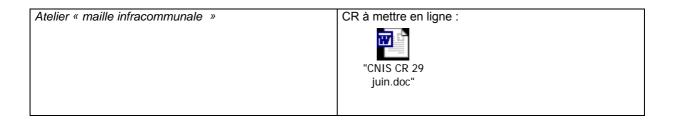
L'Insee a largement enrichi son système d'information local sur l'appareil productif. Ce dernier est désormais composé des sources statistiques suivantes :

- Pour décrire un stock d'établissement sur un territoire : source Clap
- Pour étudier la démographie d'établissements :
 - créations, transferts : source REE-Sirene (REE : répertoire des entreprises et des établissements)
 - défaillances : source BODACC
- Pour évaluer un volume d'emploi ou de masse salariale : sources Clap et Dads

Les principales limites à ce dispositif sont les suivantes

- La documentation sur Insee.fr est souvent imprécise (intitulés incompréhensibles) , pas assez complète...réservée à des « connaisseurs ».
- La mise en relation des sources existantes et difficile, voire impossible
- Les sources actuelles ne permettent pas de « boucler » l'équation : stock N+1 stock N = (créations + arrivées par transferts) (disparitions + départs par transferts).
- Le manque d'outils pour analyser l'ancrage territorial du système productif
 - difficulté conceptuelle à mesurer la richesse produite et réinvestie par les entreprises d'un territoire (question du « PIB local »),
 - diffculté conceptuelle à déterminer les relations entre les entreprises
 - méconnaissance du prix du foncier et de l'immobilier d'entreprises.

5.2 - ETAT DES LIEUX SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX DONNÉES SUR DES ZONES INFRACOMMUNALES



a) Les limites des zonages actuels de diffusion des données infracommunales

Les périmètres de l'intervention publique ou des projets territoriaux ne correspondent souvent pas aux seules frontières des communes, ni à celles des Iris.

Chaque problématique (habitat, transport, équipements de proximité, santé...) nécessite d'appréhender l'espace urbain selon des quartiers qui sont souvent spécifiques.

DPR_0718.doc Page 23 sur 46

Les données actuellement disponibles au niveau infracommunal le sont selon des « mailles » très disparates²⁰, ce qui complique beaucoup leur rapprochement sur un même territoire.

Beaucoup d'acteurs regrettent la disparition de l'îlot comme maille de diffusion des données.

b) La nécessité de pouvoir reconstituer ses propres zonages

En conséquence, les utilisateurs souhaitent pouvoir rapprocher des informations issues de sources statistiques variées selon leurs propres mailles géographiques (« maille à facon »).

Des mailles d'environ 2 000 habitants, dimension équivalente à celle des IRIS, sont souhaitées, dans toutes les agglomérations et EPCI à partir d'une certaine taille.

Pour ce faire les utilisateurs doivent pouvoir reconstituer l'information statistique selon ce maillage, directement à partir de fichiers qui leur seraient fournis ou bien via un processus sécurisé du type de celui qui va être mis en place pour les « zones à façon » du recensement de la population.

Le système de mise à disposition «Diaf-RP » (diffusion infra communale à façon du recensement de la population) paraît tout à fait innovant pour la mise à disposition d'information au coup par coup mais pas sur un zonage complet.

Il gagnerait cependant à :

- être élargi à un espace géographique plus important (aujourd'hui limité aux communes > 10 000 habitants),
- être ouvert à d'autres sources statistiques.

c) Quelle maille infracommunale?

<u>Les « XY »</u> sont utiles pour localiser et caractériser des objets adressés (en permettant des analyses spatiales poussées) : immeubles d'habitation, entreprises équipements.

Le statut de diffusion de données localisées selon des « XY » n'est cependant pas clair et freine de ce fait leur mise à disposition.

Les besoins sont de plus en plus de le considérer comme un élément de **localisation géographique** (besoins de précision) pour permettre d'utiliser les outils d'analyse spatiale que notamment les SIG offrent.

<u>Les petits polygones</u> sont utiles pour représenter des agrégats statistiques (estimation de la population) et les surfaces urbanisées.

- La parcelle cadastrale présente 3 avantages :
 - Elle conserve les informations surfaciques et permet de couvrir la zone d'étude (hors voirie et « espaces publics »).
 - elle est la maille d'accès potentiel à d'autres informations, relatives aux propriétés bâties et non bâties (surfaces, prix, etc.), à partir des fichiers des services fiscaux (voir plus loin).
 - Elle est à présent géo-localisée par les coordonnées d'un centroïde et, pour une moitié des communes, par les coordonnées les limites de parcelles.

La parcelle cadastrale présente néanmoins l'inconvénient de ne pas être une maille utilisée de façon standard pour l'information statistique et celui d'évoluer dans le temps, ce qui crée des difficultés pour observer les évolutions, sauf à systématiquement associer au numéro de parcelle les coordonnées de son centroïde.

Certains travaux utilisent la section cadastrale, qui est un regroupement de parcelles, définie pour les besoins cartographiques du plan cadastral. La section cadastrale n'est pertinente que dans les centres urbains.

- *L'îlot* n'est plus la maille de collecte du recensement de la population dans les communes de plus de 10 000 habitants. Sa représentation cartographique est donc « figée » sur le tissu urbain tel qu'il existait au recensement de 1999. L'îlot n'est donc plus utilisable comme maille de restitution.
- La « grille carroyée » permet de couvrir des objets surfaciques et de représenter des agrégats statistiques. Elle présente l'avantage de découper l'espace de façon homogène (carreaux). Selon que le carreau de base est plus ou moins fin, le carroyage permettra de couvrir avec une plus ou moins grande précision géométrique le territoire étudié. Le carroyage présente l'avantage de la continuité dans le temps et de pouvoir rapprocher aisément des informations de différentes sources. L'affectation d'une information rattachée à une adresse au « bon » carreau suppose entre autre une

DPR_0718.doc Page 24 sur 46

-

²⁰ Iris, parcelle ou section cadastrale, îlots de 1999, quartiers de la politique de la ville, secteurs administratifs (police, scolaires...), adresses...

géo-localisation correcte des adresses (associer à toute adresse, un XY de précision absolue décamétrique et de précision relative suffisante pour que l'adresse « tombe » du bon côté des réseaux structurant le paysage (voies de communication ou des réseaux hydrographiques).

d) La géo-localisation des adresses

L'adresse est un des éléments incontournables des relations des citoyens avec l'administration. Beaucoup d'informations dans l'administration sont rattachées à une adresse. La justification de l'importance de l'existence et de l'entretien d'un référentiel numérique de l'adresse non nominative a fait l'objet de nombreux rapports. Par ailleurs, les obligations qui découlent de la directive INSPIRE en matière de mise à disposition de données géographiques entre acteurs publics suppose que l'État clarifie les rôles de ses services tant en matière de production et d'entretien des données publiques que de diffusion des données et de publication sur Internet. Enfin certaines collectivités territoriales repensent le partage de l'information géographique dans le sens de la mise en place d'infrastructures de données géographiques partagées permettant aux acteurs d'être plus efficaces et plus pertinents dans leurs métiers respectifs.

Les acteurs « produisant » des éléments pouvant contribuer au référentiel numérique de l'adresse non nominative sont nombreux : les communes (seuls habilités à définir les nouvelles adresses), les gestionnaires de réseaux (eau, électricité, qui doivent livrer leur service avant même que la construction n'existe), la Poste (dès lors que du courrier et des colis doivent arriver à la « bonne adresse »), la DGFiP (ne serait-ce que pour établir les taxes foncières), l'IGN (chargé par décret d'établir le RGE comportant une composante adresse), le secteur privé de la vente directe et de la vente par correspondance.

L'absence actuelle de solution opérationnelle pour produire, entretenir et mettre à la disposition des acteurs un tel référentiel d'adresse non nominative géoréférencée est un frein important à la normalisation du géoréférencement et de la mise à disposition des données infracommunales.

5.3 - ETAT DES LIEUX SUR LES ZONAGES D'ÉTUDES

Atelier sur les zonages géographiques	Voir CR de l'atelier du 29 mai
Discussion sur les zonages	Voir le CR dela réunion du 10 juin

Concernant les zonages existants, les débats concluent aux avantages et limites suivants.

a) Zones d'emploi

Il y a un besoin très fort de clairement identifier des « marchés locaux du travail », sous la forme d'une partition complète du territoire.

La redéfinition des zones d'emploi est donc très attendue. Cependant, les contraintes administratives qui pourraient influer sur cette redéfinition risquent d'être un problème pour satisfaire cette attente.

Certains utilisateurs souhaiteraient que cette partition s'articule avec les aires urbaines et tiennent compte des polarisations emboîtées.

b) Bassins de vie

Les bassins de vie actuels ne couvrent pas les unités urbaines de plus de 30 000 habitants et couvrent mal leur périphérie (=périurbain). Une réflexion doit être engagée afin de couvrir ces territoires et d'élargir la notion de bassins de vie à l'infra urbain et d'articuler ces derniers avec le périurbain.

Le zonage « bassins de vie deviendrait ainsi un zonage de référence couvrant et partitionnant tout le territoire, selon une maille et un concept cohérent, celui du bassin d'accessibilité aux équipements si l'on s'en tient essentiellement à la source « base permanente des équipements » comme élément de définition de ces bassins.

La redistribution des équipements sur le territoire, les nouveaux modes de consommation, les comportements de mobilités, etc. font que certains utilisateurs proposent de réfléchir aux données à mobiliser pour définir les bassins de vie : outre celles qui sont déjà présentes (santé, éducation, services publiques,...), d'explorer la possibilité d'intégrer d'autres sources complémentaires (plateforme de services, activités sportives, données bilocalisées de la grande distribution et du réseau des cartes bancaires, etc.).

c) Le zonage en aire urbaine et son complément rural

Les principales remarques des utilisateurs sont relatives à la complexité du zonage, aux modalités de partitionnement (polarisation, seuil), à une définition du rural en « négatif » par rapport à l'urbain et à une couverture « insuffisante » du rural.

La complexité provient :

DPR_0718.doc Page 25 sur 46

- des modalités techniques de constitution du zonage (processus agrégatifs, mélange de partition et de typologie) ;
- du vocabulaire qui crée parfois une confusion dans les concepts décrits, en empruntant des termes « génériques » trop connotés et pas assez différencié par rapport à d'autres catégories existantes (aire/espace, urbain/rural, pôle/périurbain).

Ce n'est pas au groupe de trancher sur la méthodologie cependant il faudra prendre en compte les remarques relatives :

- à l'hétérogénéité interne des grandes aires urbaines qui sont polarisées par un pôle central mais qui peuvent aussi avoir des pôles secondaires, à identifier au sein de leur aire d'influence. Les couronnes périurbaines très étendues constituent aussi un ensemble hétérogène. L'utilisation de la distance au pôle urbain ou de la classification « traditionnelle » commune rurale / unité urbaine ou des bassins de vie au sein de ces couronnes, permettrait de différencier les communes périurbaines.
- à l'hétérogénéité entre les aires urbaines : on considère trop souvent à tord que les aires urbaines sont identiques en terme d'organisation territoriale, de dynamiques démographique et socio-économique. Les aires urbaines pourraient systématiquement être différenciées selon la taille du pôle urbain d'appartenance (plus ou moins 100 000 habitants).
- à l'identification des pôles. Certaines aires urbaines sont « artificiellement » vastes car elles sont construites autour de plusieurs pôles d'emploi morphologiquement connexes, donc qui forment une seule unité urbaine, mais qui n'ont pas nécessairement une forte continuité économique (cf. Paris-Melun ; Marseille-Aix et bientôt Toulon ; etc.). A cet égard, les périmètres correspondant aux unités urbaines de 1968 semblent délimiter des « cœurs urbains » ayant plus de sens économique que les périmètres des unités urbaines d'aujourd'hui.

Pour le « complément rural » du ZAU, les remarques concernent les modifications des définitions :

- la périphérie des pôles ruraux : le passage à une définition identique à celle retenue pour les couronnes périurbaines (40 % des actifs occupés dans un pôle rural, avec effet « boule de neige » et respect de la connexité) a débouché sur un nombre important de pôles ruraux n'ayant aucune périphérie (319 sur les 524 actuels). La catégorie, qui comporte seulement 832 communes et 253 000 habitants en 1999, est difficilement utilisable à des fins d'analyse statistique. C'est pourquoi elle est agrégée avec la catégorie « pôles d'emploi du rural » pour former la catégorie « aire d'emploi de l'espace rural ». L'utilisation d'un seuil à 20 %, cohérent avec l'existence d'une catégorie « rural sous faible influence urbaine » dans la première version du zonage (ZAUR), permettait de rassembler dans la catégorie « périphérie des pôles ruraux » 3319 communes et 1,239 millions d'habitants!
- La disparition de la catégorie « rural sous faible influence urbaine », pour la raison qu'on y retrouvait des communes très éloignées d'un pôle urbain, est regrettée par beaucoup d'utilisateurs. Cette catégorie trouvait sa justification dans un fonctionnement économique et social se différenciant de ceux observés dans les autres catégories rurales. Conceptuellement, son fonctionnement se situe à mi-chemin entre un fonctionnement de périurbain et un fonctionnement d'espace rural. A ce titre, de la même façon que les communes périurbaines ne peuvent être assimilées à l'urbain, les communes de cette catégorie ne peuvent pas être assimilées à celles du « rural isolé ».

DPR_0718.doc Page 26 sur 46

6. Conclusion, préconisations

6.1 PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA DIFFUSION DE NOUVELLES DONNÉES

Marchés immobilier et foncier (vente et location)

Préconisation 1 :

Définir et mettre en œuvre un programme de production et de diffusion annuelle de statistiques sur les transactions immobilières et foncières : stocks, flux et prix des transactions de vente et de location.

Ces statistiques prendraient la forme d'indicateurs, disponibles pour tous les publics, à partir à l'IRIS et selon tous les niveaux géographiques supérieurs à la commune.

Des fichiers détail anonymisés seraient par ailleurs mis à disposition des professionnels, selon une maille géographique et des conditions d'accès à définir.

Le groupe recommande que ce sujet soit initialisé par une **étude préalable** qui devra notamment déterminer les conditions de faisabilité des statistiques de chacun des 2 grands domaines : la vente et la location.

Le groupe souhaite que la priorité soit donnée à la diffusion d'indicateurs de stock, flux et prix des transactions de vente, à tous les niveaux géographiques. Les autres indicateurs, caractérisant les acquéreurs, peuvent se concevoir à différentes échelles géographiques, en fonction des contraintes de secret statistique et des coûts de production.

Organismes concernés : Insee, Meeddm, DGFIP en concertation avec les différents partenaires concernés (CNIL, Notaires, professionnels de l'immobilier...).

Référence sur le besoin : paragraphe 3.2.1

Référence sur l'état des lieux des sources : paragraphe 5.1.3

6.2 Préconisations relatives à L'Amélioration de sources existantes

6.2.1 Enquêtes Ménages et Déplacements (EMD- « méthode standard Certu »)

Préconisation 2: Engager une réflexion de rénovation des enquêtes « Ménages et déplacements » afin qu'elles produisent des informations adaptées aux nouvelles exigences : fraîcheur, comparabilité, adaptabilité à toutes tailles d'agglomération.

Cette rénovation doit par ailleurs satisfaire plusieurs conditions :

- intégrer les enquêtes rénovées dans un dispositif global de connaissance des mobilités des ménages, qui comporte notamment les recensements annuels et les enquêtes « transports »,
- fournir de l'information publique, accessible à tous et non pas aux seuls commanditaires,
- optimiser le rapport coût/information fournie, en proposant, le cas échéant, différents modules d'enquêtes, selon le champ et la précision des informations attendues.

Organismes concernés : Meeddm et Insee, en concertation avec les organismes intervenant dans la planification des transports.

Référence sur le besoin : paragraphe 3.2.2

Référence sur l'état des lieux des sources : paragraphe 5.1.4

6.2.2 Appareil productif

Préconisation 3 : mettre à disposition un outil statistique qui permette le rapprochement sur un territoire des informations disponibles sur l'appareil productif : Sirene-REE, Démographie des entreprises, CLAP, DADS.

Cet outil devrait être accompagné d'une documentation précisant le mode d'usage des informations, et les concepts. Une attention particulière sera portée aux informations qui pourraient répondre à la qualification de la « richesse » d'un territoire ou donner des indications sur les liens entre les entreprises.

Organismes concernés : Insee, en concertation avec les utilisateurs des statistiques locales sur l'appareil productif

DPR_0718.doc Page 27 sur 46

Référence sur le besoin : paragraphe 3.2.3

Référence sur l'état des lieux des sources : paragraphe 5.1.5

6.2.3 Occupation du sol

Préconisation 4 : engager une réflexion sur la façon d'améliorer la précision de Teruti et/ou de CLC et/ou des fichiers fonciers afin de répondre aux besoins de mesure issus du Grenelle de l'environnement.

Il est par ailleurs recommandé que la statistique publique française participe plus activement aux réflexions européenne sur les outils d'informations géographiques : projet GMES²¹ et groupes de travail pour la mise en œuvre de la directive INSPIRE²².

Organismes concernés : Ministère de l'agriculture, Meeddm, DGFIP

Référence sur le besoin : paragraphe 3.2.4

Référence sur l'état des lieux des sources : paragraphe 5.1.1

6.3 PRÉCONISATIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION

6.3.1 La diffusion de données de base au niveau très fin (XY et petits polygones)

<u>Préconisation 5</u>: mettre à disposition une « boite à outils » de quelques informations à une échelle géographique très fine : estimation de population et d'emploi au niveau de petits polygones, établissements, logements et équipements à l'XY.

Ceci suppose préalablement de lever l'incertitude qui pèse sur deux sujets :

- la possibilité de diffuser l'effectif salarié d'un établissement une fois par an sans contrevenir aux principes de respect du secret statistique,
- le type d'information qu'il est possible de localiser publiquement à l' « XY » sans contrevenir à ces mêmes règles.

Cette « boite à outils » doit permettre d'identifier les points de polarisation des emplois, de la population et des équipements sur tout le territoire, y compris dans les « petites communes ».

Le groupe souligne l'importance, dans cette perspective, du projet Insee de répertoire « logements » annoncé lors de la rencontre à moyen terme « Statistiques régionales et locales » du 19 septembre 2008.

Organismes concernés : Insee, Meeddm Référence sur le besoin : paragraphe 3.1

Référence sur l'état des lieux des sources : paragraphe 5.1.2

6.3.2 La diffusion de chiffres clés « au carreau »

<u>Préconisation 6</u>: mettre en place les conditions qui permettront aux utilisateurs de rassembler des informations « clés » issues de sources diverses selon une même maille géographique, le « carreau » ; ceci afin de les agréger et de les analyser sur leurs propres terrains infracommunaux d'observation et d'action.

Ceci suppose notamment :

- que des règles **d'adressage normalisé** soient définies puis intégrées par tous les producteurs de ces informations « clés \mathbf{y}^{23} .
- la définition d'une « géographie » du carreau,
- la définition puis l'utilisation de **méthodes de « floutage »** des données ,
- la définition, avec la CNIL, de principes de diffusion qui autorisent la mise à disposition de données « au carreau »,

DPR_0718.doc Page 28 sur 46

_

²¹ Global Monitoring for the Environment and Security

²² Infrastructure for Spatial Information in the European Community

²³ Il est à noter que le groupe souhaiterait que la statistique publique puisse s'appuyer sur un **référentiel d'adresses** non nominatives géoréférencées.

- la clarification, pour chaque source statistique, des **organismes et unités responsables** de chaque étape : *production* des données de base à l'adresse, *géoréférencement* de ces données selon le carreau et éventuellement d'autres polygones (zonages « poltiique de la ville », Iris…), *diffusion* de ces données géoréférencées.

Il est par ailleurs indispensable que l'utilisateur puisse accéder via un **point unique** à l'ensemble des chiffres clés disponibles « au carreau ». Il est préconisé à cette fin que l'insee soit clairement désigné comme le coordonnateur de la diffusion des chiffres clés « au carreau » et qu'à ce titre il soit le **pilote d'un projet « diffusion de données au carreau ».**

Il est conseillé de ne pas attendre que toutes les conditions soient réunies pour initier ce projet. Il est notamment recommandé la mise en place rapide d'une expérimentation pour préciser les contours et l'usage d'une base de données « au carreau ». Cette expérimentation permettrait de préciser le type de produit attendu avec des utilisateurs (la Fnau serait intéressée) et de disposer d'un élément de dialogue indispensable avec tous les organismes concernés par ce projet.

Organismes concernés : Insee et organismes producteurs d'information infracommunale, en concertation avec les utilisateurs de données infracommunales.

Référence sur le besoin : <u>paragraphe 3.2.5</u> Référence sur l'état des lieux: <u>paragraphe 5.2</u>

6.4 PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA MÉTHODOLOGIE

L'actualisation des zonages d'études

<u>Préconisation 7 a)</u>: actualisation en 2010-2011 les unités urbaines, le zonage en aires urbaines et les bassins de vie, en s'attachant à ce que ces zonages rendent compte des mutations structurelles du territoire : élargissement de l'influence des villes, imbrication de « l'urbain » et du « rural » et polycentrisme urbain.

Préconisation 7 b) : actualisation le zonage « Zones d'emploi » en 2010-2011 en allégeant les contraintes administratives qui pèsent sur la définition de ces zones, au profit de leur meilleure représentativité des bassins du marché du travail.

L'actualisation de ces zonages pourraient ensuite être réalisée tous les 5 à 10 ans.

Les bassins de vie devraient avoir un statut de zonage d'étude standard au même titre que les zones d'emploi et que le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural.

Organismes concernés : Insee (7a) et Dares (7b), en concertation avec la recherche (notamment l'INRA), la DIACT et les utilisateurs de zonages d'études.

Référence sur le besoin : <u>paragraphe 4</u> Référence sur l'état des lieux: <u>paragraphe 5.3</u>

6.5 PRÉCONISATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DIFFUSION

Un référentiel d'indicateurs

Préconisation 8 : mettre à disposition des utilisateurs un référentiel d'indicateurs qui fournisse un « cadre d'intelligibilité » des territoires, commun à tous les acteurs locaux.

Ce référentiel comporterait des indicateurs clés sur la morphologie et le fonctionnement des territoires aux niveaux départements, régions + zonages d'études (zones d'emploi, aires urbaines, bassins de vie).

Il comporterait également un volet documentaire présentant les concepts, la méthode, la procédure à suivre pour calculer ces indicateurs sur d'autres niveaux géographiques.

Ce référentiel devra faire l'objet d'évaluations régulières afin de s'assurer de son adaptation aux problématiques locales.

Organismes concernés : Insee et Meeddem, en concertation avec les producteurs et les utilisateurs de ces indicateurs

Référence sur le besoin : paragraphe 4

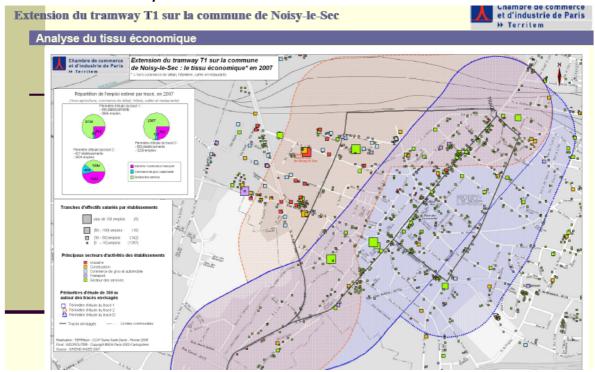
Annexe présentant un exemple d'indicateurs : annexe 2

DPR 0718.doc Page 29 sur 46

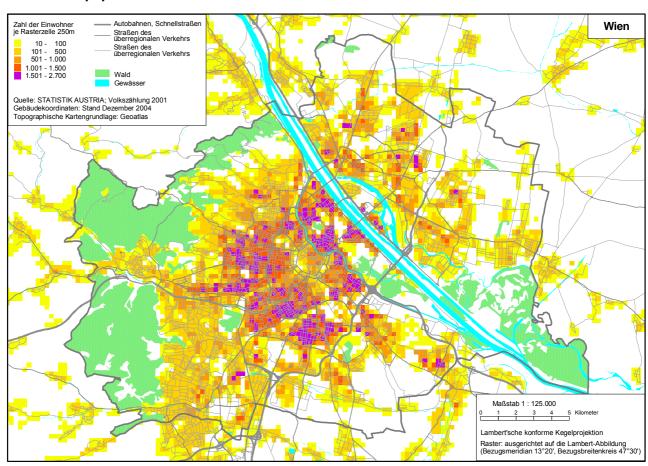
Annexes

ANNEXE 1 - EXEMPLE DE CARTES

La localisation des entreprises



La densité de population



DPR_0718.doc Page 30 sur 46

Annexe 2 - Les indicateurs du référentiel

La liste des indicateurs proposés ci-après est indicative.

Elle sera à complétée en fonction des travaux des différents groupes de travail relatifs à l'occupation et au développement durable des territoires groupe « Certu » et groupe « Diact/Soes ».

Elle devra être précisée dans sa partie « éléments structurants », le groupe n'ayant pas eu les moyens de préciser ce point.

Les indicateurs sont susceptibles d'être modifiés ou modulés en fonction des niveaux géographiques.

Les niveaux géographiques de production sont :

France métropolitaine, Régions, Départements, Aires urbaines, EPCI, Zones d'emploi, bassins de vie. Certains indicateurs ne pourront pas être disponibles ou fiables sur tous ces niveaux géographiques. La précision des données devra être documentée.

A. En matière morphologique :

• Indicateurs de l'occupation et de l'utilisation du territoire

Indicateur	Origine	Remarque
Surface urbanisée dans surface totale	Groupe CERTU	(Teruti)
Parts et taux d'évolution		
Occupation physique du territoire en 9 postes 1. Sols bâtis 2. Sols artificialisés non bâtis 3. Sols cultivés 4. Sols boisés 5. Landes, friches, maquis, garrigues, 6. Surface toujours en herbe 7. Sols nus naturels 8. Zones sous les eaux 9. Autres (Zones interdites,non photo interprétées) Parts et taux d'évolution		(Teruti) + détaillé que groupe CERTU
Tissu urbain continu Tissu urbain discontinu Parts et taux d'évolution	Groupe F. Cuiller	(Teruti ? CLC ?) Pour les zones urbaines
Occupation fonctionnelle du territoire 1. Production, industries en transform 2. Réseau routier, ferroviaire, fluvial e aérien 3. Commerce, artisanat 4. Administrations, cultes, équipeme sanitaires 5. Sport et loisirs de plein airs 6. Habitat individuel 7. Habitat collectif 8. Autres Parts et taux d'évolution	t maritime ents sociaux et	(Teruti) + détaillé que groupe CERTU

Indicateurs sur la dynamique de l'occupation du territoire, étalement urbain

Indicateur	Origine	Remarque
Surface artificialisée par habitant Part et évolution	Groupe CERTU	Teruti/RP
Taux évolution surfaces artificialisées / taux évolution population	Groupe CERTU / Agence européenne de l'environnement	Teruti Indicateur retenu pour « l'étalement urbain »
Surface <i>urbanisée bâtie</i> par habitant Part et évolution	Groupe CERTU	Cadastre/RP
Taux évolution des surfaces bâties / taux évolution population	Groupe CERTU	Cadastre/RP
Surface consommée (nouvelle urbanisation) par habitant supplémentaire (période à définir)	Groupe CERTU	Teruti Et Cadastre

DPR_0718.doc Page 31 sur 46

Surfaces naturelles devenant urbanisées Surfaces urbanisées devenant naturelles	CLC ? Teruti ?
Solde	

• Indicateurs de densité de la population présente et de la densité de logements

Indicateur	Origine	Remarque
Surface occupée et population concernée selon différents espaces : Ville centre ; Banlieue ; Périurbain ; Rural	INSEE	
Distance moyenne à parcourir, à partir d'une ville centre, pour atteindre une densité inférieure à (80 hab. /km², 100 hab. /km²).	INSEE	Distancier INRA Odomatrix
Population à moins de 30 minutes, 1 h, etc. de la ville centre d'un territoire	Groupe CNIS F.Cuillier	Distancier INRA Odomatrix
Distance temps moyenne à parcourir pour atteindre la ville centre d'un territoire	Groupe CNIS F.Cuillier	Distancier INRA Odomatrix
Population résidente rapportée à la surface totale et à la surface urbanisée du territoire (idem logements)	Groupe F. Cuiller et groupe CERTU	A décliner aussi selon la population présente, périodes creuses et périodes pleines, pour les zones touristiques
Nombre de logements construits rapporté à surface urbanisée correspondante (logements/ha)	Groupe F. Cuiller et groupe CERTU	

B. En matière fonctionnelle

Indicateur	Origine	Remarque
Déplacements domicile-travail	Groupe DIACT/SOes	
Distances moyennes, médianes parcourues par mode de transport		
Temps moyens, médians		Distancier INRA Odomatrix
Accessibilité aux équipements	INSEE	
Distances et temps moyens d'accès aux 4 gammes d'équipements (de base, de proximité, intermédiaire et supérieure).		Distancier INRA Odomatrix
Taux d'équipements (gamme à définir)	INSEE	

C. Indicateurs « structurants »

Indicateur	Origine	Remarque
Profil des habitants	Groupe CNIS F.Cuillier	
Age moyen, taux jeunes, taux personnes. âgés		
Répartition selon quantiles de revenus		
Part des personnes seules, familles		
	2,112,5,2,111	
Profil des logements	Groupe CNIS F.Cuillier	
Part individuel /collectif dt construction neuve		
Part locatif privé/social		
Prix moyen par type de logement		
Profil des emplois	Groupe CNIS F.Cuillier	Profil des logements
Part des formes d'emplois (précarité ou		
non)		
Part des qualifications		
Part des emplois résidentiels / non		

DPR_0718.doc Page 32 sur 46

résidentiels		
Profil des activités selon les grands secteurs selon la fonctionnalité (recherche, logistique)	Groupe CNIS F.Cuillier	
Marché immobilier et foncier Taux d'ouverture du marché Prix moyen/médian des transactions par type de bien	Groupe CNIS F.Cuillier	

DPR_0718.doc Page 33 sur 46

Annexe 3 - Les définitions et concepts discutés par le groupe

• Etalement urbain

L'étalement urbain désigne l'extension des surfaces urbanisées, principalement résidentielles, à la périphérie des villes. Trois formes morphologiques sont associées à l'étalement urbain : la forme compact qui correspond à des noyaux villageois, répartis uniformément sur le territoire, sur lesquels se greffent des lotissement pavillonnaires ; la forme réticulaire qui correspond à une urbanisation qui suit le dessin de la voirie et relie les anciens noyaux villageois les uns aux autres ; le mitage ou la forme émiettée, qui correspond à un éparpillement anarchique du bâtis résidentiels. Pour l'agence européenne de l'environnement l'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des terres excède le taux de croissance de la population.

On pourrait considérer, comme l'agence européenne de l'environnement, que l'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des terres excède le taux de croissance de la population. Cependant, on ne tiendrait pas compte du fait que la surface du logement, qui est un bien normal, augmente avec l'accroissement du revenu. Ainsi, l'étalement urbain qu'on observe en France, comme dans les autres pays développés, ne reflète pas un croissance urbaine quantitative, comme dans les pays en développement, mais une transformation qualitative des villes. Les populations et les agents économiques disposent d'une plus grande liberté de localisation. Le développement de l'automobile, l'augmentation du nombre de mètres carrés nécessaires aux habitants et aux activités, l'accroissement des surfaces consacrées aux infrastructures de transport, la demande de nature et de faibles densités, etc., font que les villes s'étendent, à leur frange, plus rapidement et plus loin que par le passé.

La commission générale de terminologie et de néologie publie les définitions suivantes (cf. <u>FranceTerme</u>)

étalement urbain : ♦ domaine : Urbanisme. ♦ définition : extension non maîtrisée de zones construites à la périphérie d'un espace urbain. ♦ Voir aussi : mitage. ♦ Équivalent étranger : sprawl, urban sprawl. (Source : Journal officiel du 16 septembre 2006).

mitage, n.m.: ♦ domaine : Urbanisme. ♦ définition : prolifération non maîtrisée de constructions en milieu rural ou périurbain. ♦ Voir aussi : étalement urbain. ♦ Équivalent étranger : urban scattering. (Source : Journal officiel du 21 octobre 2004).

Population présente

Le dénombrement de la seule population résidente n'est pas suffisant pour rendre compte de la charge spatiale quotidienne ou saisonnière des territoires. Il correspond à un cas particulier d'occupation de l'espace, ici la résidence. L'occupation générée par les autres activités (travail, fréquentation scolaire, achats, loisirs, etc.) n'est pas prise en compte. V. Fouchier (1997) a proposé de rajouter les emplois aux habitants pour mesurer l'activité humaine se déroulant sur un territoire. Plus récemment, plusieurs mesures de l'occupation dynamique du territoire ont été proposées, tenant compte des principaux types de fréquentation. Les modèles développés calculent la population présente sur un territoire en additionnant les effectifs de populations stables et de populations temporaires, d'après des estimations basés sur les déplacements.

Variations saisonnières de population présente

La population présente, définie par le ministère du Tourisme (Terrier et al., 2005 ; Terrier, 2006), correspond à la population résidente à laquelle on soustrait les absences des résidents (partis en déplacement, professionnel ou non, pour une nuitée au moins) et à laquelle on rajoute la présence des touristes sur le territoire. Cet indicateur est disponible pour les 12 mois de l'année. Un indicateur annuel est obtenu par lissage des données mensuelles. Il permet de raisonner non plus sur le nombre de personnes recensées, mais sur le nombre de personnes effectivement présentes, consommant, se déplaçant, etc. sur le territoire (d'après <u>Talandier, 2007</u>).

Fluctuations horaires de population présente

Plusieurs travaux modélisent la fluctuation horaire de population présente sur un territoire au cours des différentes périodes de la journée et de la nuit. Matthieu Mille²⁴ estime ainsi pour l'agglomération lilloise la variation de population dans le temps et dans l'espace de la ville durant la journée. Une autre

DPR_0718.doc Page 34 sur 46

_

²⁶ Meeddm = ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

étude exploratoire de l'APUR²⁵ met en évidence un usage continu de la ville entre 20 heures et 8 heures du matin, avec des activités aux logiques / fonctions différentes : les services de « garde » et d'intendance (nettoyage, réparation, approvisionnement), les activités de loisirs ou festives, les commerces nocturnes, la ville qui dort, la ville des marges (sans abris et autres pratiques marginales). Certaines activités en continue sont rendues possible par une offre de transports publics, conséquente jusqu'à minuit, plus restreinte ensuite. La circulation automobile, quant à elle, ne s'interrompt guère, même si elle connaît un creux entre 4 et 6 heures du matin.

Pour en savoir plus : APUR (2004), Paris la nuit. Note de 4 pages, n° 12, mars 2004

• Densité (quel numérateur, quel dénominateur ?)

La densité est un indice permettant de mesurer la concentration d'un élément quantifiable sur un espace de référence. Elle s'exprime comme un nombre d'éléments par unité de surface. La densité permet de comparer les niveaux de concentration entre des espaces de même échelle ayant des surfaces différentes (périmètres administratifs de même niveau, périmètres morphologiques, fonctionnels, etc.).

Pour décrire la façon dont se répartit la population sur un territoire, on calcule la densité de population en rapportant le nombre d'habitants à la surface exprimée en kilomètre carré ou en hectares.

En changeant les grandeurs au numérateur, on peut calculer de nombreuses densités :

- la densité résidentielle (nombre de logements par unité de surface),
- la densité d'emplois (nombre d'emplois par unité de surface),
- la densité d'activité humaine (nombre d'habitants et nombre d'emplois par unité de surface),
- la densité bâtie (rapport entre l'emprise au sol du bâti par le nombre d'étages et la surface d'un îlot),
- la densité végétale (surface de la masse végétale par unité de surface),
- la densité mouvante : variation de densité de la population présente (cf. supra)
- etc.

La surface de référence, utilisée au dénominateur, permet de calculer une densité brute, lorsque la surface correspond à l'ensemble du territoire sans aucune exclusion, ou une densité nette qui ne prend en compte que la surface des parcelles réellement occupées par l'affectation donnée. Par exemple, une densité résidentielle brute se calcule en rapportant le nombre d'habitants à la surface de la commune alors que la densité résidentielle nette se calcule en rapportant le même nombre d'habitants à la surface des parcelles occupées par le batî résidentiel (emprise du bâti, cours, jardins, voies de desserte).

Pour en savoir plus :

MOULINIÉ Claire, NAUDIN-ADAM Muriel, « Appréhender la densité. 1. Les repères historiques », Note rapide sur l'occupation du sol, n° 382, IAURIF, Paris, Juin 2005

MOULINIÉ Claire, NAUDIN-ADAM Muriel, « Appréhender la densité. 2. Les indicateurs de densité », Note rapide sur l'occupation du sol, n° 383, IAURIF, Paris, Juin 2005

MOULINIÉ Claire, NAUDIN-ADAM Muriel, « Appréhender la densité. 3. Formes urbaines et densités », Note rapide sur l'occupation du sol, n° 384, IAURIF, Paris, Juin 2005

NAUDIN-ADAM Muriel, Zunini G., « Appréhender la densité. 4. A l'échelle de l'îlot », Note rapide sur l'occupation du sol, n° 440, IAURIF, Paris, Décembre 2007

• Equipements de proximité

L'INSEE définit 4 gammes d'équipements selon leur plus ou moins grande rareté sur le territoire. De l'alimentation générale à l'hôpital en passant par la station service, la banque ou le médecin, ces commerces et services ne se répartissent pas de la même façon. Les communes les plus peuplées réunissent l'ensemble des équipements, les autres s'adjugent un nombre d'équipements variable selon leur taille et leur statut administratif. Au vu du nombre de communes équipées en France et de la population totale pouvant bénéficier sur place de chaque équipement, quatre gamme d'équipements : équipements de base, de proximité, de la gamme intermédiaire et de la gamme élargie.

La gamme de proximité est composée des commerces et services suivants, parmi les 36 types recensés aux inventaires communaux de 1980, 1988 et 1998 : pharmacien, salon de coiffure, médecin, boucherie, carburant, infirmier, boulangerie, poste, électricien, plâtrier-peintre. Selon les

DPR 0718.doc Page 35 sur 46

régions, ces commerces et services sont présents dans 20 à 40 % des communes et près de 80 % de la population métropolitaine peut en bénéficier sans avoir à quitter sa commune.

La gamme de proximité se situe entre la gamme de base (celle des équipements très courants, présents dans 40 à 60 % des communes et desservant sur place 90 % de la population métropolitaine) et la gamme intermédiaire (qui équipe les communes jouant un rôle clé dans l'animation des campagnes et des périphéries urbaines).

La gamme de proximité comprend désormais 26 types d'équipements sur les 137 recensés dans la base permanente des équipements (BPE 2007), dont 6 équipements classés dans la gamme de base aux inventaires communaux.

Pour en savoir plus :

Opération statistique : Inventaire communal 1998

Opération statistique : Base permanente des équipements / BPE

Nomenclature fonctionnelle d'activité

L'Insee a récemment mis au point une nouvelle grille d'analyse des emplois intitulée « nomenclature fonctionnelle des emplois » par regroupement de catégories de la PCS à 4 positions.

Pour mieux rendre compte de la spécialisation économique de la zone, il lui a semblé souhaitable de compléter les approches en secteurs économiques par une analyse des fonctions exercées par les personnes qui travaillent dans la zone.

Au final, 15 fonctions ont été définies :

Conception - recherche ; Prestations intellectuelles ; Agriculture et pêche ; Bâtiment et travaux publics Fabrication ; Commerce inter-entreprises ; Gestion ;Transports - logistique ; Entretien - réparation ; Distribution ; Services de proximité ; Education - formation ; Santé et action sociale ; Culture - loisirs ; Administration publique.

• Emplois résidentiels / non résidentiels

L'Insee a récemment mis au point une nouvelle grille d'analyse de l'appareil productif local en deux grandes sphères, présentielle et non-présentielle. Ces notions sont fréquemment employées à l'extérieur de l'Insee selon des définitions variables. L'Institut a souhaité mettre au point une grille d'analyse simple et utilisable avec de nombreuses sources.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle permet de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités <u>présentielles</u> sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités <u>non-présentielles</u> sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Cette grille s'appuie sur un découpage de l'activité. Elle peut donc être utilisée avec des sources diverses : le recensement de la population, CLAP, SIRENE, DADS, etc...

DPR 0718.doc Page 36 sur 46

Annexe 4 - Bibliographie sur les sources

Sites consultés le 25/08/2009

LES SOURCES STATISTIQUES

Occupation du sol

CORINE Land Cover CORINE

Teruti-Lucas LUCAS

Comparaison des bases de données d'occupation des sols : volet tache urbaine

Données foncières et immobilières

Dossier du CERTU sur les données cadastrales, foncières et immobilières

Plan parcellaire : données géographiques du cadastre

Matrice cadastrale : données littérales du cadastre

Données des notaires (PERVAL)

Déplacements

Enquêtes « Ménages-Déplacements » (EMD)

Appareil productif

Connaissance locale de l'appareil productif / Clap

Répertoire d'entreprises et établissements / REE

Déclaration annuelle de données sociales / DADS

Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC

ZONAGES D'ETUDES

Les zones d'emploi

Les bassins de vie

Le zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural

DPR_0718.doc Page 37 sur 46

Annexe 5 - Bibliographie relative aux exposés

Documents consultés le 25/08/2009

APUR, 2007 - Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des résidences principales parisiennes, Etudes et Dossiers n° 246, décembre 2007, 44 p.

Baccaïni B., Sémécurbe F., 2009 - La croissance périurbaine depuis 45 ans. Extension et densificatin, *Insee Première n° 1240*, juin 2009.

Bertaud A., 2001 - Metropolis: A Mesure of the Spatial Organization of 7 Large Cities, alain-bertaud.com

<u>Bisault L., 2009 - Des territoires de plus en plus artificialisés. La maison individuelle grignote les espaces naturels, Agreste Primeur n° 219, janvier 2009.</u>

Bretagnolle A. Paulus F. Pumain D. 2002, Time and space scales for measuring urban growth. *Cybergeo*, 219, 12 p.

<u>CRCI Paris - Ile-de-France, 2006 - Révision du Schéma directeur de la région Île-de-France.</u> Contribution des CCI de Paris - Île-de-France, septembre 2006.

FNAU, 2006 - Habitat et formes urbaines. Densités comparées et tendances d'évolution en France, Les études et rapports, octobre 2006.

Hilal, M., 2005 - Localisation des emplois et déplacements domicile-travail dans le Grand Dijon et sa périphérie, Insee Bourgogne Dimensions Dossier n° 42, février 2005.

INRA, 2008 - Prospective Nouvelles Ruralités. Les devenirs des ruralités en France à l'horizon 2030.

<u>Pageaud D., Carré C., 2009 - La France vue par CORINE Land Cover, outil européen de suivi de</u> l'occupation des sols, LePointSur n° 10, Commissariat général au développement durable, avril 2009.

<u>Pumain D., 2006 - Villes et systèmes de villes dans l'économie, Revue d'économie financière, 86, 29-46.</u>

[MH1]

Présentation de la directive européenne INSPIRE

DPR_0718.doc Page 38 sur 46



Groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire »

Président : Francis CUILLIER - Directeur général de l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba)

Rapporteurs:

- Mohamed Hilal Géographe, Ingénieur de Recherche INRA
- Dalila Vienne Chargée de la coordination des publications nationales sur les territoires Insee

Dans le cadre de la préparation des orientations du moyen terme, le CNIS souhaite qu'une réflexion soit engagée pour préciser les adaptations des statistiques et des opérations de géoréférencement nécessaires à la mesure des nouvelles tendances de localisation des populations, des emplois et des établissements sur l'ensemble du territoire.

• La forme de ville concentrique (villes centre, couronnes...) est historiquement et culturellement celle des villes d'Europe et en particulier de la France.

Cette forme présente une certaine inertie cependant de nouvelles tendances semblent se dessiner. Au côté de la ville dense, se développe désormais une ville plus diffuse, du fait de tissus relationnels plus nombreux et plus lointains qu'auparavant :

- dispersion des résidences principales vers des lieux plus éloignés du noyau dense, vers le rural, le littoral, etc. ;
- accroissement des distances parcourues pour la mobilité professionnelle ;
- accroissement des mobilités liées aux loisirs, à la famille et à la consommation ;
- développement des mobilités transversales, notamment de périphérie à périphérie.

L'espace de la ville s'élargit, se disperse même s'il semble que la ville centre en reste le moteur. Les notions de « périurbanisation », « d'étalement urbain » sont rediscutées au moment où les politiques publiques débattent des conséquences de l'étalement urbain et de l'accroissement de la consommation d'espace.

- L'espace rural est en mutation. Ses territoires sont confrontés à de nouveaux enjeux résultant d'une part des transformations propres aux activités rurales, d'autre part de l'emprise croissante de l'aire d'influence des villes et des nouveaux modes de vie :
 - diminution importante du nombre d'actifs agricoles ;
 - risque de désertification de certaines zones (déclin démographique, redistribution des fonctions de proximité) ;

DPR_0718.doc Page 39 sur 46

- reconversion vers une économie touristique ou résidentielle (arrivée de retraités ou d'actifs des pôles urbains);
- conflits d'usage (pour l'implantation d'activités, d'infrastructures ou de quartiers résidentiels).

L'espace rural se transforme et se diversifie sous l'effet de dynamiques nouvelles de localisation de la population et des activités.

Le groupe de travail poursuivra un double objectif.

- 1- Proposer les adaptations du dispositif statistique d'observation et d'analyse en vue de mieux rendre compte de ces nouvelles tendances, en abordant notamment les deux dimensions généralement reconnues comme nécessaires à la caractérisation de ces phénomènes :
 - la dimension physique: quelles sources, quels indicateurs et quelles échelles retenir pour mesurer la densité, la « consommation » d'espaces dédiés aux différentes activités, l'« étalement urbain » ?
 - la dimension fonctionnelle : comment mesurer les flux et plus généralement les interactions les plus structurantes entre territoires ? Par exemple, la place aujourd'hui des relations domicile travail, mais aussi des conditions d'accès aux services publics, à la consommation, aux loisirs ; comment rendre compte des interactions d'ordre économique (réseaux et relations entre entreprises) ?

Le groupe n'a pas pour objet de conduire de nouvelles analyses sur les causes et les conséquences de ces nouvelles tendances mais il pourra s'appuyer sur les expériences et les résultats disponibles en France et à l'étranger, les plus utiles à l'amélioration du dispositif statistique à l'horizon du moyen terme.

2- Formuler des préconisations en vue de l'actualisation à l'horizon 2010 des zonages d'études sous la responsabilité du système statistique public : aires urbaines et espace rural, bassins de vie, zones d'emploi.

Le groupe tirera les principaux enseignements à retenir des réflexions précédentes dans la perspective d'une actualisation en 2010 de ces zonages.

Le groupe devra s'intéresser à l'observation des facteurs identifiés de localisation.

Échéance : le rapport final devra être remis pour juin 2009.

DPR_0718.doc Page 40 sur 46

ANNEXE 7 - COMPOSITION DU GROUPE

Liste des membres permanents

Brigitte BACCAINI	INSEE - DR de Provence Alpes-Côte-d'Azur, Responsable du pôle national « Analyses territoriales »
Patricia BORDIN	IGN ENSG
Jean-Marie BOUCHEREAU	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Direction de la stratégie et de la recherche
Odile BOVAR	DIACT
Mélanie CALVET	Meeddm ²⁶ - Service des études et de l'évaluation du CGDD ²⁷
Jean CAVAILHES	INRA - UMR 1041 CESAER (Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux)
Francis CUILLIER Président	Directeur général, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba)
Michel DAVID	Meeddm ⁽¹⁾ - Service de l'observation et des statistiques (SoeS ²⁸)°, du CGDD ⁽²⁾
André DE LOS SANTOS	INSEE - Inspecteur général
Samantha DODARD	Ministère du travail - Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)
Philippe ESTEBE	Sciences Po Paris / ACADIE - Coopérative Conseil - Directeur d'études
Monique GADAIS	CERTU - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions / Groupe ESIU (espaces sous influence urbaine)
Frédéric GILLI	Chercheur - Sciences Po Paris / ADEF
Joël GRIVAUX	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP ex scees)
Mohamed HILAL Rapporteur	INRA - UMR 1041 CESAER / Groupe ESIU (espaces sous influence urbaine)
Jean-Paul HUBERT	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
Marie-Hélène KEROUANTON	DIACT
Emmanuelle LIGOUZAT	La Poste - Directrice des Etudes - Direction Marketing de Coliposte
Frédéricke LONCHAMBON	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) - Direction des Politiques Territoriales
Isabelle MAQUIN	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (Audab)
Corinne MARTINEZ	CNIS
Olivier MAZEL	Ministère du travail - Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)
Dominique MIGNOT	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) - Directeur scientifique / Groupe ESIU (espaces sous influence urbaine)
Bernard MOREL	INSEE - Chef du département de l'action régionale
Francis PAILLARD	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) Président
Philippe PIROT	Direction régionale de l'Equipement Rhône-Alpes - Statisticien
Nicolas PORTIER	Assemblée des communautés de France (AdCF) Délégué général
François SALGE	Meeddm ⁽¹⁾ - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - DGALN (ex DGUHC)
Dalila VIENNE Rapporteur	INSEE - Département de l'action régionale

NB Marcel BELLIOT, Délégué général de la FNAU, a par ailleurs remplacé Francis Cuillier dans sa fonction de président lors de 2 séances.

Liste d'intervenants invités

Christophe BARRET	INSEE - DR de Provence Alpes Côte-d'Azur, Pôle national « Analyses territoriales »
Christine CHARTON	INSEE - DR de Bourgogne
Eric DE LANNOY	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
Alain JACQUOT	Meeddm ⁽¹⁾ - Service de l'observation et des statistiques (SoeS ²⁹)°, du CGDD ⁽²⁾
Jean-Loup MADRE	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
Corinne PODLEJSKI	Meeddm ⁽¹⁾ - CETE Méditerranée
Denise PUMAIN	Professeur, Université Paris I Panthéon Sorbonne / Institut Universitaire de France

²⁷ CGDD = commissariat général au développement durable

DPR_0718.doc Page 41 sur 46

-

²⁸ Le SESP, l'Ifen et l'Observatoire de l'Énergie constituent désormais le Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

²⁹ Le SESP, l'Ifen et l'Observatoire de l'Énergie constituent désormais le Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Nathan STARKMAN	Directeur, Agence d'urbanisme et de développement de Lille métropole
Liste de	s membres de l'atelier « Appareil productif »
Dominique ALLAIN	INSEE - Insee Info service - Chef de la division "Grands comptes"
Emmanuel BACHOLLE	CCI Essonne
Jean-François BAGOT	CCI Paris – Seine Saint Denis
Eric BARBARIN	CCI Savoie
Jérôme BOUE	CCI Versailles Val d'Oise Yvelines
Yves BURFIN	CCI Paris - CROCIS
Philippe CLAIRET	INSEE - Coordination des relations entre l'Insee et les associations nationales d'acteur locaux
André DE LOS SANTOS	INSEE - Inspecteur général
Marion DOUARIN	CRCI Haute-Normandie
Frédéricke LONCHAMBON	ACFCI
David MARTINS	CCI Paris
Hélène MAURY	CCI Maine-et-Loire
François NAITALI	CCI Rouen
Claire PLATEAU	INSEE - Chef adjointe du Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles
Murielle VERMANDE	CCI La Rochelle
Dalila VIENNE	INSEE - Rapporteur du groupe CNIS
Liste des membr	es de l'atelier « Maille infracommunale de diffusion » Agence d'urbanisme et de développement de Lille métropole
?	Agence d'urbanisme de Caen
?	Agence d'urbanisme de Caen
?	Agence d'urbanisme de Mulhouse
André BARTOSZAK	CCI du Grand Lille
Gérard GABILLARD	Directeur général adjoint, Agence d'urbanisme et de développement de Lille métropole
Benoît GOURGAND (observateur)	CERTU
Mohamed HILAL	INRA - Rapporteur du groupe CNIS
Stéphanie HUMBERT	Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
Danièle LAVENSEAU	DR INSEE Nord-Pas-de-Calais
jean-Luc LIPATZ	INSEE - Direction générale
Alain PRUVOST	Conseil régional Nord-Pas-de-Calais
Gilles QUERE (observateur)	CERTU
Nathan STARKMAN	Directeur général, Agence d'urbanisme et de développement de Lille métropole
Dalila VIENNE	INSEE - Rapporteur du groupe CNIS
Claire WARZEE	DR INSEE Nord-Pas-de-Calais
Lis	te des membres de l'atelier « zonages »
Anne-Thérèse AERTS	INSEE - Direction générale
Brigitte BACCAINI	INSEE - DR de Provence Alpes-Côte-d'Azur, Responsable du pôle national « Analyses territoriales »
Martine BERGER	UNIVERSITE PARIS 1
Odile BOVAR	DIACT - Responsable Observatoire des territoires
Cécile DETANG-DESSENDRE	INRA UMR 1041 CESAER
Samantha DODARD	Ministère du travail - Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES)
Mohamed HILAL	INRA - Rapporteur du groupe CNIS
Philippe JULIEN	IDC/AT
Marie-Hélène KEROUANTON	DIACT - Observatoire des territoires
Cécile METAYER	DIACT - Observatoire des territoires
François SEMECURBE	INSEE - DR de Provence Alpes-Côte-d'Azur, Pôle national « Analyses territoriales »

DPR_0718.doc Page 42 sur 46

ANNEXE 8 - LISTE DES RÉUNIONS ET COMPTE-RENDUS

Mercredi 10 septembre 2008

- Présentation du mandat et des objectifs du groupe de travail
- Perception du sujet et attentes des participants
- Calendrier des prochaines réunions et thèmes abordés

Mardi 28 octobre 2008

Quels besoins de connaissance pour quelles problématiques (partie 1)?

Prospective des territoires urbain/ruraux

Denise Pumain (Université Paris 1 / IUF) et Jean Cavailhès (INRA)

 Politiques publiques d'aménagement du territoire (projets de territoires, SCOT, transports, PLU, PLH, ...)

Isabelle Maquin (Agence d'urbanisme de Besançon)

Evolution des institutions locales, compétences, intercommunalité

Philippe Estebe (Sciences Po Paris / ACADIE)

Mardi 18 novembre 2008

Quels besoins de connaissance pour quelles problématiques (partie 2)?

Implantation des activités

E. de Lannoy (APCM) - E. Ligouzat (La Poste) - F. Lonchambon (ACFCI)

Développement durable ; Grenelle de l'environnement

J.M. Bouchereau (ADEME) - M. David (Meeddm)

Mardi 20 janvier 2009

Etat des lieux des outils statistiques (partie 1)

- Indicateurs sur la morphologie des espaces péri-urbains et ruraux par l'INSEE Brigitte Baccaïni (Insee)
- Formes urbaines et densité

Nathan Starkman (Agence d'urbanisme et de développement de Lille métropole)

Les outils statistiques du MEEDAAT

Alain Jacquot (SOES)

Mardi 31 mars 2009

Etat des lieux des outils statistiques (partie 2)

- Avancement des travaux du groupe piloté par le CERTU sur les indicateurs d'étalement urbain Monique Gadais (CERTU)
- Indicateurs d'occupation du sol avec TERUTI-LUCAS

Joël Grivaux (SSP)

 Les sources fiscales pour décrire l'occupation de l'espace (MAJIC II) et le marché immobilier et foncier (OEIL)

Corinne Podlejski (CETE Méditerranée)

Les autres sources pour le marché immobilier et foncier PERVAL et SAFER

Jean Cavailhès (INRA)

Mardi 5 mai 2009

Localisation des emplois et dynamiques métropolitaines

Frédéric Gilli (Sciences Po Paris / ADEF)

Premières conclusions

Présentation par les rapporteurs

Mercredi 10 juin 2009

Etat des lieux des outils statistiques (partie 3)

 Services et équipements : localisation et accessibilité Christophe Barret (Insee)

DPR_0718.doc Page 43 sur 46

- Approche des territoires urbains par l'observation infracommunale des emplois et des déplacements
 - Christine Charton (Insee)
- Compte-rendu de 2 ateliers « Zonages » et « Sources statistiques disponibles pour étudier l'appareil productif local : Sirene, Clap... »

Mercredi 8 juillet

- Projet d'un « grand équipement bases de données » pour le pôle scientifique et technique du ministère de l'écologie, à Marne la Vallée, sur la ville et la mobilité durables
 Jean-Paul HUBERT et Jean-Loup Maddre (INRETS)
- Projet de conclusions à intégrer au rapport

Atelier « appareil productif » - 13 mai 2009

- Présentation du contexte : le groupe Cnis et ses objectifs (Rapporteur groupe Cnis)
- Présentation du dispositif actuel de diffusion de statistiques sur l'appareil productif (Insee)
- Présentation de la synthèse des remarques des chambres de commerce (ACFCI)
- Exposé d'une ou deux chambres sur l'utilisation concrète des données et les besoins
- Evolutions envisageables à retenir dans le cadre du groupe Cnis

Atelier « zonages » - 26 mai 2009

- Présentation du contexte : le groupe Cnis et ses objectifs (Rapporteur groupe Cnis)
- Exposé sur la finalité et les modalités de constitution des trois zonages « zones d'emploi »,
 « bassins de vie », « zonage en aires urbaines »
- Avantages et limites des zonages

Atelier « maille infracommunale de diffusion » - 29 juin 2009

- Présentation du contexte : les travaux et objectifs du groupe "Cnis"
- Présentation par l'agence d'urbanisme de Lille Métropole de cas concrets nécessitant le recours à de l'information statistique infracommunale. Quelle maille ? Pour quelle précision de l'information ? Pour quelles informations ?
- Présentation la Région Nord-Pas-de-Calais + l'Insee de la région de travaux réalisés sur la base d'un "carroyage" de l'information.
- Projet de conclusions du groupe "Cnis" sur cette question.

DPR_0718.doc Page 44 sur 46

Annexe 9 - Lexique des sigles et acronymes utilisés dans le rapport

ACFCI : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie

AdCF: Assemblée des Communautés de France

ADEF: Association des études foncières

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AOT : Autorité organisatrice de transports

APCM : Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

BIEN: Base d'informations économiques notariales (base francilienne de données immobilières et foncières, Chambre des Notaires)

Bodacc : Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, utilisé pour les statistiques de défaillances d'entreprises

BPE : Base permanente des équipements

CAF: Caisse d'allocation familiale

CCI: Chambre de commerce et d'industrie

CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer)

CETE : Centre d'études techniques de l'Equipement (Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer)

CGDD : Commissariat général au développement durable

Clap: Connaissance locale de l'appareil productif

CLC: Corine (coordination de l'information sur l'environnement) Land cover

CMU: Couverture maladie universelle

CNIS: Conseil national de l'information statistique

DADS : Déclarations annuelles de données sociales

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville)

DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer)

DGFiP : Direction générale des finances publiques (Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état)

DIA: déclaration d'aliéner

DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Diaf-RP: diffusion infra communale à façon du recensement de la population

ENSG: Ecole nationale des sciences géographiques

EPCI: établissement public de coopération intercommunale

Filocom : Fichier des logements par commune (base de données sur les logements et leur occupation, DGFiP pour le MEDDM)

FNAU : Fédération nationale des agences d'urbanisme

GMES : Global monitoring for environment and security (Observation globale pour l'environnement et la sécurité)

IFN: Inventaire forestier national IGN: Institut géographique national

INRA: Institut national de la recherche agronomique

INRETS: Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

INSPIRE : Infrastructure for spatial information in the European Community (directive européenne « Infrastructure de données géographiques »)

IPLI : Inventaire permanent du littoral

DPR_0718.doc Page 45 sur 46

Litto-MOS: Mode d'occupation du sol sur le littoral

IRIS : Ilots regroupés pour l'information statistique (nomenclature géographique)

ITDD : indicateurs territoriaux de développement durable (SOeS - DIACT)

LMCS: Land Monitoring Core Service (Service de base de suivi des surfaces continentales)

MAAP : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

MAJIC II : Mise A Jour des Informations Cadastrales, deuxième version (système mis en place à la Direction des finances publiques permettant de gérer et éditer la documentation cadastrale littérale, relative aux propriétés bâties et non bâties)

MEEDDM: Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer

NAF: Nomenclature d'activités française

ŒIL: Observatoire des évaluations immobilières locales (base de données des Domaines)

ONEMA: Office national de l'eau et des milieux aquatiques

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PLH: Programme locale de l'habitat

PLU: Plan local d'urbanisme PNR: Parc naturel régional

Ree : répertoire des entreprises et des établissements, issu de Sirene (cf. infra)

RGE : référentiel à grande échelle (base de données géographiques de l'IGN composée de la db ortho, bd topo, bd parcellaire et bd adresse)

RIL : Répertoire des immeubles localisés (base de données géographique de l'INSEE permettant de localiser les immeubles dans les communes de plus de 10 000 habitants)

RPG : Répertoire parcellaire graphique (base de données géographiques du MAAP et de l'Agence unique de paiement)

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCAFR-Terres d'Europe : Société centrale d'aménagement foncier rural

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement des eaux

SEDD : Stratégie européenne de développement durable

Sirene : Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (INSEE)

Sitadel : Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux (base de données sur la construction neuve alimentée par les formulaires de demande de permis de construire, Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer)

SNDD : Stratégie nationale de développement durable

SOeS : Service de l'observation et des statistiques (Ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer)

SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire

SSP : Service de la statistique et de la prospective (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche)

Teruti-Lucas : Utilisation du territoire composante de l'enquête européenne Lucas (Land use/cover area frame statistical survey)

ZAUER : Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (nomenclature géographique d'étude, INSEE/INRA)

ZE : Zone d'emploi (nomenclature géographique d'étude, INSEE/DARES)

DPR 0718.doc Page 46 sur 46